Nations Unies

S/PV.7262



Conseil de sécurité

Soixante-neuvième année

Provisoire

7262e séance

Jeudi 11 septembre 2014, à 10 heures

New York

Président :	Mme Power/M. Dunn	(États-Unis d'Amérique)
Membres :	Argentine	Mme Perceval
	Australie	Mme King
	Chili	M. Barros Melet
	Chine	M. Wang Min
	Fédération de Russie	M. Iliichev
	France	M. Delattre
	Jordanie	Mme Kawar
	Lituanie	Mme Murmokaitė
	Luxembourg	Mme Lucas
	Nigéria	M. Laro
	République de Corée	M. Oh Joon
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Tatham
	Rwanda	M. Manzi
	Tchad	M. Gombo

Ordre du jour

La question concernant Haïti

Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (S/2014/617)





La séance est ouverte à 10 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La question concernant Haïti

Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (S/2014/617)

La Présidente (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants du Brésil, du Canada, de la Colombie, de l'Équateur, de l'Espagne, du Guatemala, d'Haïti, du Mexique, du Pérou et de l'Uruguay à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite Mme Sandra Honoré, Représentante spéciale du Secrétaire général et Chef de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti, à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite S. E. M. Thomas Mayr-Harting, Chef de la délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2014/617, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti.

Je donne maintenant la parole à Mme Honoré.

Mme Honoré (*parle en anglais*) : Je tiens d'emblée à remercier la présidence américaine du Conseil de sécurité d'avoir organisé cette séance sur Haïti.

(*l'oratrice poursuit en français*)

Je saisis également cette occasion pour remercier le Représentant permanent de la République d'Haïti.

(*l'oratrice poursuit en espagnol*)

Je tiens à remercier particulièrement tous les pays qui fournissent des contingents et des effectifs de police à la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUTSTAH) et tous les États Membres du Conseil de sécurité pour l'appui précieux qu'ils accordent à la consolidation de la paix et de la démocratie en Haïti.

(*l'oratrice reprend en anglais*)

Lors du dernier exposé que j'ai fait au Conseil de sécurité en mars 2014 (voir S/PV.7147), la dynamique politique, créée par le dialogue interhaïtien qui a abouti à la signature de l'Accord d'El Rancho, avait suscité l'espoir que des élections combinées pourraient avoir lieu avant la fin de 2014 pour deux tiers du Sénat, l'ensemble de la Chambre des députés, les municipalités et les conseils locaux. L'Accord prévoyait également d'autres dispositions, y compris un vote sur des amendements à la loi électorale promulguée en décembre 2013.

Depuis, une méfiance et des désaccords constants au sujet du processus électoral entre le pouvoir exécutif et les membres de l'opposition au sein du pouvoir législatif ont entraîné des délais à répétition dans l'application de cet Accord. Un groupe de sénateurs ayant rejeté l'Accord d'El Rancho a continué de subordonner son vote sur la loi électorale amendée à la création d'un nouveau conseil électoral, entre autres, et empêche régulièrement que le quorum requis soit atteint. À ce jour, aucun accord n'a été trouvé sur le cadre juridique nécessaire pour les élections.

Après une période d'impasse, les parties ont récemment montré de nouveaux signes de volonté de rester mobilisés. Néanmoins, compte tenu du temps nécessaire pour les préparatifs logistiques, la possibilité d'organiser les élections avant la fin de l'année s'éloigne maintenant rapidement. Cela est particulièrement inquiétant étant donné qu'en l'absence d'élections, le Parlement ne pourra plus fonctionner à partir du 12 janvier 2015, ce qui créera un vide institutionnel jusqu'à la tenue d'élections et la mise en place d'un nouveau corps législatif.

Dans ce contexte, plusieurs possibilités de sortir de l'impasse sont étudiées par les acteurs politiques d'Haïti, y compris en demandant l'organisation d'élections sur la base de l'Accord d'El Rancho ou l'application de certains articles de la Constitution et de la loi électorale de 2013. Même si j'accueille avec satisfaction les différentes tentatives visant à trouver une solution consensuelle par le dialogue dans les meilleurs délais, je voudrais également exhorter tous les acteurs concernés à veiller à ce que cette solution s'appuie sur la Constitution et s'inscrive dans un cadre juridique solide permettant l'organisation d'élections

crédibles, sans exclusive et transparentes à l'appui d'une transition démocratique pacifique en 2015.

En dépit de l'impasse politique, la situation en matière de sécurité demeure relativement stable en Haïti. Aujourd'hui, les problèmes de sécurité ont trait aux menaces pesant sur l'ordre public, et en particulier à celles qui sont liées à la criminalité, aux violences en bande et aux troubles civils et manifestations, spontanés ou non. Les chiffres de la criminalité continuent d'indiquer une nette tendance à la baisse pour ce qui est des enlèvements en particulier, tandis que le nombre d'homicides a récemment augmenté. Durant la période à l'examen, le nombre de manifestations à caractère politique est demeuré faible.

Le fonctionnement de la Police nationale d'Haïti a continué de s'améliorer, et la situation en matière de sécurité dans les cinq départements que la composante militaire de la MINUSTAH a quittés et dans lesquels seuls des policiers sont toujours présents, demeure stable. La force de police compte désormais 10 963 officiers en service, y compris 899 femmes. Des progrès ont également été accomplis dans d'autres domaines, y compris concernant la professionnalisation générale des policiers, le recrutement et le contrôle préalable au recrutement, la planification stratégique et la police de proximité. Un exemple permettant de mettre en évidence le renforcement des capacités de la Police nationale d'Haïti est que ses unités spécialisées dans les opérations antiémeutes sont maintenant présentes dans la moitié des manifestations dans l'ensemble du pays, contre 29 % pour la même période en 2013.

Il reste encore beaucoup à faire pour atteindre les objectifs fixés dans le plan de développement de la Police nationale et venir à bout des problèmes techniques, structurels et opérationnels. Par exemple, l'appui opérationnel de la MINUSTAH s'est encore imposé pour un tiers de l'ensemble des manifestations en raison de l'insuffisance des ressources humaines et matérielles de la Police nationale, qui n'a pas pu contenir efficacement les émeutes sur l'ensemble du territoire haïtien. Le nombre relativement élevé de patrouilles effectuées par la composante militaire de la MINUSTAH montre également qu'il demeure nécessaire de renforcer davantage les capacités opérationnelles de la police.

Des problèmes structurels et techniques – notamment une insuffisance de moyens de contrôle administratif et interne, un rayon d'action au niveau régional limité et des capacités institutionnelles peu nombreuses dans les domaines spécialisés, y compris la gestion des prisons – continuent d'exiger une intensification des efforts tant de la part du Gouvernement haïtien que des partenaires internationaux.

S'agissant de la situation humanitaire, l'action menée par le Gouvernement haïtien avec l'aide des partenaires internationaux a permis de réduire considérablement le nombre de victimes de l'épidémie de choléra. Lors de la visite de deux jours que le Secrétaire général a effectué en Haïti en juillet, le Premier Ministre, M. Lamothe, et lui ont lancé une campagne d'assainissement total – un programme conjoint du Gouvernement haïtien et de l'ONU devant permettre d'améliorer la qualité de vie de 3 millions d'habitants au cours des cinq prochaines années. La Mission et l'équipe de pays des Nations Unies continueront d'aider le Gouvernement à appliquer son plan national d'élimination du choléra, y compris par l'intermédiaire du comité de haut niveau pour l'élimination du choléra, constitué en mai à l'initiative du Premier Ministre et du Secrétaire général.

Haïti a continué de progresser pour ce qui est de reloger les populations déplacées par le tremblement de terre de 2010. Des solutions durables doivent encore être trouvées pour les quelque 103 565 personnes encore déplacées. Le Gouvernement a également continué de déployer des efforts pour attirer les investisseurs et stimuler la croissance économique et la création d'emplois. L'importance de nouveau accordée à la gestion des finances publiques par le Gouvernement est une mesure louable en vue d'améliorer la transparence et la responsabilisation, et cette action doit être menée très activement.

Tenant compte des résultats considérables obtenus ces 10 dernières années dans le cadre du processus global de stabilisation en Haïti et conscient des problèmes qui continuent de se poser, le Secrétaire général a recommandé d'intensifier le processus de consolidation de la MINUSTAH, y compris en réduisant, d'ici à juin 2015, la composante militaire à deux bataillons, avec des éléments habilitants, tout en maintenant la composante de police de la MINUSTAH à peu près aux niveaux actuels. Cette recommandation s'appuie sur une analyse approfondie de la situation politique et des conditions de sécurité, des capacités de la Police nationale et des activités de la Mission. Une mission d'évaluation stratégique a été déployée en Haïti en juin, sous la responsabilité générale du Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, pour tenir des consultations avec le Gouvernement, les

élus, les partis politiques, la société civile et le secteur privé ainsi qu'avec les partenaires internationaux d'Haïti et l'équipe de pays des Nations Unies. Je suis certaine, compte tenu de la réalité du terrain, que la reconfiguration recommandée permettra de garantir une présence adéquate pour la stabilisation en vue d'appuyer les institutions haïtiennes, en particulier dans le contexte du prochain cycle électoral et du développement de la Police nationale d'Haïti qui se poursuit.

À cet égard, je tiens à souligner qu'il est essentiel, pour une stabilité durable, que le Gouvernement, la MINUSTAH et les partenaires internationaux d'Haïti redoublent d'efforts et fassent preuve d'une détermination accrue pour permettre à la Police nationale d'atteindre des indicateurs importants d'ici à 2016 et d'assumer l'entière responsabilité de la sécurité et de la stabilité en Haïti. À cet effet, le maintien, quasiment aux niveaux actuels, des policiers et des unités de police constituées nous permettrait de continuer de conseiller et de guider les homologues haïtiens par le partage de locaux fixes dans des commissariats de police dans des zones ciblées, ainsi que d'appuyer les opérations de la Police nationale d'Haïti, à sa demande, en intervenant en renfort.

De même, je tiens à souligner qu'il est essentiel que nous envisagions tous le développement de la police dans la perspective plus large de l'état de droit et qu'il est absolument nécessaire d'engager des réformes approfondies du secteur de la justice, qui auraient dû être menées il y a longtemps. Sans appareil judiciaire qui fonctionne correctement, y compris le système pénitentiaire, même la force de police la mieux entraînée et la mieux équipée sera incapable de s'acquitter de ses tâches pour garantir un climat de sûreté et de sécurité. Cela impliquerait non seulement de continuer à promouvoir l'adoption d'un code pénal révisé pour accélérer le processus judiciaire, mais également de régler le problème persistant des détentions provisoires prolongées et des vulnérabilités du secteur pénitentiaire, lesquelles ont été mises en exergue par l'évasion de la prison de Croix des Bouquets en août.

S'agissant des opérations électorales, le transfert de l'appui technique et logistique et matière de sécurité fourni par la Mission au processus électoral doit être lancé tout en veillant au renforcement des capacités et aux besoins en ressources, de manière à permettre aux institutions haïtiennes compétentes d'être pleinement responsables de la conduite des élections.

Pour terminer, il est important que les acquis d'Haïti en matière de paix, de sécurité et de stabilité soient étayés par la consolidation du processus démocratique, de l'état de droit et de la bonne gouvernance. Cela exige non seulement que les institutions d'État et les acteurs de la vie publique se montrent à la hauteur de leurs responsabilités et assument un leadership de plus en plus important, mais également que les amis et partenaires internationaux d'Haïti intensifient leurs efforts et fournissent des ressources supplémentaires pour les secteurs critiques dont la Mission se retire et dans lesquels le Gouvernement doit continuer de bénéficier d'un appui.

La MINUSTAH se tient prête à jouer son rôle en continuant d'utiliser ses bons offices et la présence de ses personnels civils et en uniforme pour appuyer un processus politique pacifique et démocratique et la poursuite de la stabilisation, et ce, sur fond de consolidation de la Mission. Nous allons œuvrer avec le Gouvernement, avec l'équipe de pays des Nations Unies et avec les partenaires internationaux d'Haïti pour mettre au point un plan de transition détaillé qui accompagne la réduction progressive de la présence de la Mission. Conformément à la recommandation du Secrétaire général, nous comptons sur l'appui du Conseil pour définir les fonctions organiques de la Mission et le niveau de ressources requis pour qu'elle puisse s'en acquitter dans un délai prévisible.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie Mme Honoré de son exposé.

Je vais à présent donner la parole aux membres du Conseil de sécurité.

Mme Lucas (Luxembourg) : Je remercie la Représentante spéciale du Secrétaire général et Chef de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), Mme Sandra Honoré, pour son exposé et pour son travail exemplaire au service de tous les Haïtiens.

Le Luxembourg s'associe à la déclaration qui sera faite par l'Union européenne.

Nous reconnaissons les progrès de taille accomplis en Haïti, mais nous sommes également conscients des difficultés auxquelles continue de se heurter le processus de stabilisation du pays. Mme Honoré vient de le dire à l'instant : la priorité dans les semaines et les mois à venir doit aller à la tenue, dans les meilleurs délais, d'élections législatives et locales libres, crédibles et ouvertes à tous. C'est indispensable notamment pour assurer la continuité du Parlement en 2015. Le dialogue inter-haïtien et l'Accord d'El Rancho portant notamment

sur la composition du Conseil électoral sont des développements positifs qui témoignent de la volonté des acteurs politiques de résoudre leurs désaccords. Cela dit, nous regrettons vivement qu'il n'ait pas encore été possible d'adopter la loi électorale amendée, ce qui a récemment amené le Conseil électoral à déclarer qu'il ne serait pas possible de tenir les élections d'ici au 26 octobre prochain.

Nous saisissons cette occasion pour appeler tous les acteurs politiques en Haïti à poursuivre le dialogue pour que les différents scrutins, trop longtemps différés, puissent se tenir aussi rapidement que possible. La continuité des institutions démocratiques et la consolidation de l'état de droit sont en jeu. Or ce sont là des conditions indispensables au développement socioéconomique et à la stabilisation durable du pays. Le temps est venu pour tous les acteurs politiques de mettre de côté leurs différends, dans l'intérêt supérieur du pays et de ses habitants.

Car les défis à relever en Haïti sont nombreux. Certes, en collaboration avec les partenaires internationaux, les autorités haïtiennes sont parvenues à reloger environ 90 % des personnes déplacées. Mais nous sommes très préoccupés par les conditions de vie des personnes qui continuent de vivre dans les camps. Leur accès à l'eau et à l'assainissement n'est pas garanti partout, et le taux de malnutrition aiguë demeure très élevé. Il faut également continuer d'améliorer la résilience de ces populations contre les catastrophes naturelles. Et si nous saluons les progrès enregistrés dans la lutte contre le choléra, il est clair que les Nations Unies devront continuer de jouer tout leur rôle pour soutenir le Gouvernement dans ses efforts visant à éradiquer ce fléau.

Il faut apprécier à sa juste valeur le fait que la situation sécuritaire en Haïti est restée relativement stable dans l'ensemble, y compris dans les cinq départements dans lesquels la composante militaire de la MINUSTAH n'est plus présente. Nous sommes encouragés par l'amélioration notable des capacités et du professionnalisme de la Police nationale d'Haïti. Cependant, elle n'est pas encore en mesure d'assurer à elle seule la sécurité dans l'ensemble du pays. Le Gouvernement haïtien devra donc poursuivre avec énergie les efforts de renforcement des capacités de la Police nationale, conformément au plan de développement 2012-2016.

Au-delà de la police, le renforcement de toutes les institutions garantes de l'état de droit et de la protection des droits de l'homme est indispensable à la stabilisation durable du pays. Nous saluons à cet égard la création du Bureau du Médiateur, la promulgation de la loi contre la corruption et la poursuite des procédures judiciaires pour juger les crimes graves perpétrés par le passé. Nous nous félicitons également des progrès réalisés au cours des derniers mois, en termes de législation, pour promouvoir la protection de l'enfance. Il reste, en revanche, du chemin à parcourir pour renforcer les institutions judiciaires, s'attaquer à la pratique de la détention provisoire prolongée et améliorer les conditions de détention dans les prisons.

Lors de notre dernier débat au mois de mars (voir S/PV.7147), nous avions souhaité que le Conseil puisse décider, en toute connaissance de cause, de la future présence des Nations Unies en Haïti. Je tiens, partant, à remercier le Secrétaire général pour sa proposition de reconfiguration de la MINUSTAH. Elle se base sur les résultats d'une mission d'évaluation stratégique qui a permis de consulter les principaux acteurs concernés. Le Luxembourg soutient le transfert progressif des tâches de la MINUSTAH à l'État haïtien, en particulier à la Police nationale d'Haïti pour ce qui est du maintien de l'ordre et d'un environnement sûr et stable. Nous appuyons la prorogation d'un an du mandat de la Mission avec un approfondissement du processus de consolidation, comme le préconise le Secrétaire général. Le retrait par étapes envisagé est parfaitement adapté à nos yeux pour continuer d'assurer la stabilité du pays et pour accompagner Haïti et ses institutions dans la perspective des échéances électorales cruciales de 2015.

Mme Perceval (Argentine) (*parle en espagnol*) : Je remercie la Représentante spéciale du Secrétaire général pour Haïti, l'Ambassadrice Sandra Honoré, de nous avoir présenté le rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (S/2014/617), et rendre hommage à son travail et aux résultats qui sont obtenus et qui contribuent à renforcer le dialogue et les institutions d'Haïti.

Je voudrais également saluer la présence du Représentant permanent d'Haïti et de sa dymanique délégation. De même, je salue le travail que le général de corps d'armée Jaborandy accomplit en sa qualité de Commandant de la Force de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), et rend hommage à Luis Carrilho, le Chef de la police sortant.

Lorsque le Conseil avait examiné la situation en Haïti en mars (voir S/PV.7147), nous nous étions félicités de la conclusion d'un accord historique obtenu entre les Haïtiens et les Haïtiennes sous à la coordination de la Conférence épiscopale. La perspective de la tenue des élections partielles, législatives et locales nous paraît aujourd'hui moins claire. Par conséquent, nous espérons que tous les acteurs politiques haïtiens poursuivront leurs efforts afin de parvenir aux accords nécessaires pour que ces élections se tiennent en 2014 et qu'elles soient libres, justes et transparentes.

En ce qui concerne le rapport du Secrétaire général (S/2014/617), je voudrais faire deux observations relativement à la prorogation du mandat de la MINUSTAH, qui doit être approuvée par le Conseil avant le 15 octobre. Tout d'abord, nous sommes préoccupés par l'accélération des délais pour ce qui est de décider de l'avenir de la Mission. Il y a seulement quelques mois, nous avions un scénario qui prévoyait un plan de consolidation, avec quatre indicateurs sur la base desquels nous devions évaluer les progrès accomplis, et cinq options présentées par le Secrétaire général, qui devaient être mises en œuvre à partir de juillet 2016. Toutefois, le rapport dont nous sommes saisis aujourd'hui ne tient plus compte de ce scénario et propose une autre option prévoyant une reconfiguration de la Mission à partir de mars 2015. Ce qui nous préoccupe le plus, c'est que cette accélération des délais ne semble pas être liée à la situation en Haïti, mais plutôt à des facteurs externes et à des considérations budgétaires. En d'autres mots, nous ne comprenons pas ce qui a changé en Haïti qui justifie cette recommandation visant à accélérer le processus de cette manière. En particulier, nous sommes préoccupés par le fait que le Conseil va prendre une décision sur l'avenir d'Haïti en octobre 2014, avant la tenue des élections.

À notre avis, il importe d'agir avec prudence et de décider en fonction des conditions qui règnent sur le terrain, afin que cette opération de maintien de la paix, la seule à être déployée dans les Amériques, soit couronnée de succès. Par conséquent, nous estimons que la situation politique et en matière de sécurité en Haïti ne s'est pas améliorée au point de justifier une réduction subite et accélérée des effectifs, comme le propose le rapport du Secrétaire général. Nous sommes également préoccupés par la modification du mandat de la Mission qui a été proposée, car nous ne voulons pas que celle-ci soit transformée en brigade d'intervention.

Comme d'autres pays de notre région, nous estimons qu'il faut maintenir le mandat de la Mission tel qu'il est et examiner les options visant à la reconfiguration de la Mission à partir de 2015. À cet égard, nous estimons que toute décision sur l'avenir de la MINUSTAH doit être étroitement liée au renforcement effectif des capacités opérationnelles et à l'augmentation des ressources de la Police nationale d'Haïti, car c'est cette force qui assumera la responsabilité de la sécurité après le retrait de la communauté internationale.

Cette année marque le dixième anniversaire de la création de la MINUSTAH par le Conseil. Cette Mission, dont la composante militaire est constituée en majorité de contingents fournis par les pays de notre région, a apporté une contribution majeure à la stabilité et à la sécurité de ce pays frère. Cependant, au cours de ces 10 dernières années, Haïti a connu des situations très difficiles, y compris le tremblement de terre dévastateur de 2010, qui ont mis en péril les gains réalisés et ont entraîné des défis supplémentaires pour ce qui aurait pu être autrement un processus soutenu caractérisé par des progrès ininterrompus.

Nous sommes conscients que la MINUSTAH ne doit pas rester en Haïti plus longtemps que nécessaire, du moment que c'est ce que souhaite le Gouvernement démocratique haïtien. Dans le même temps, nous pensons qu'il importe de tirer les enseignements du passé et de ne pas oublier les expériences de retraits hâtifs qui nous ont obligés à retourner dans certains pays. Nous sommes convaincus que le Conseil peut trouver le bon équilibre afin de montrer qu'il est possible qu'une mission des Nations Unies soit couronnée de succès, en travaillant avec le peuple et le Gouvernement du pays concerné, pour atteindre ses objectifs, que sont la démocratie, les droits de l'homme, la sécurité et la paix.

Mme Murmokaitė (Lituanie) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier la Représentante spéciale du Secrétaire général pour Haïti, Mme Sandra Honoré, et son équipe, pour le dévouement avec lequel ils s'acquittent de leur mission sur le terrain. La Lituanie s'associe à la déclaration qui sera prononcée au nom de l'Union européenne.

À titre national, je voudrais mettre en exergue les points suivants relatifs aux progrès réalisés sur le plan politique, de la sécurité et de l'état de droit, et à l'action des Nations Unies dans le pays.

Lors de notre dernière séance sur Haïti (voir S/PV.7147), nous avions salué la progression

du processus politique en vue de la tenue d'élections nationales le 26 octobre et de l'élection présidentielle en 2015. Toutefois, ces progrès ne se sont pas maintenus, et aujourd'hui, l'on ne sait toujours pas si ces élections se tiendront comme prévu aux dates fixées. Les Haïtiens ont trop souffert et ont connu trop d'épreuves pour vivre dans l'incertitude politique, surtout que cette absence d'une vision claire pour aller de l'avant va inévitablement porter atteinte aux progrès indispensables pour assurer le développement économique et social du pays.

Nous appelons tous les acteurs politiques haïtiens à surmonter les obstacles actuels concernant le cadre électoral et à s'engager de toute urgence dans un véritable dialogue sur cette question, en ayant à l'esprit les délais très courts qu'il faut respecter. Un processus électoral couronné de succès et la consolidation des institutions démocratiques sont des éléments essentiels pour garantir la stabilité et pour relever les défis liés au développement social et économique auxquels le pays est confronté. Les autorités haïtiennes doivent faire avancer le processus politique en vue de la tenue d'élections sans exclusive dans un cadre juridique solide. Nous saluons les efforts consentis par les Nations Unies et la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) afin de mener un dialogue avec les acteurs politiques haïtiens sur cette question en vue de l'organisation des élections.

Le renforcement de la sécurité et l'état de droit font partie des domaines d'intervention les plus importants des Nations Unies en Haïti. Nous notons que la situation en matière de sécurité est restée relativement stable dans le pays. Grâce à l'engagement du Gouvernement haïtien et à la collaboration active de la composante de police de la MINUSTAH, les capacités et le professionnalisme de la Police nationale d'Haïti se sont améliorés. Certes, les progrès réalisés par la Police nationale d'Haïti sont indéniables, mais comme l'indique le rapport du Secrétaire général (S/2014/617), elle n'a pas encore la capacité d'assurer la sécurité à l'échelle nationale à elle seule, surtout si elle est confrontée à des défis supplémentaires, tels que ceux liés au processus électoral, une fois qu'il aura démarré.

Des problèmes liés au maintien de l'ordre subsistent également. Il convient de déployer des efforts supplémentaires pour consolider les gains réalisés en matière de lutte contre la criminalité et s'attaquer aux problèmes en suspens liés au maintien de l'ordre public. Les projets à effet rapide portant sur le renforcement de l'état de droit et de la bonne gouvernance dans le pays, notamment grâce à une formation et à la construction ou la remise en état des tribunaux de la paix, contribuent considérablement à améliorer les conditions en matière de sécurité et à renforcer la confiance de la population. Pour notre part, nous restons déterminés à maintenir notre modeste contribution à la composante de police de la MINUSTAH.

Nous nous félicitons de l'engagement de la MINUSTAH à apporter son concours à la Police nationale d'Haïti pour lutter contre les violences sexuelles et sexistes. Nous sommes toutefois préoccupés par le fait que la plupart de ces violences continuent d'être rarement signalées. Même si des progrès ont été réalisés s'agissant des procès des personnes accusées d'avoir commis des violations des droits de l'homme, il semble qu'il y ait toujours du retard en ce qui concerne les poursuites contre les auteurs de violences sexuelles et sexistes. Il convient de déployer des efforts soutenus pour prévenir les cas de violence sexuelle et sexiste et intervenir, et pour promouvoir la participation politique des femmes. À cet égard, nous notons avec satisfaction que des stages de formation portant sur la prévention de l'exploitation et de la violence sexuelles ont été organisés à l'intention de plus de 1 500 membres du personnel et nous souhaitons que les activités de sensibilisation sur cette question se poursuivent, vu que la lutte contre les violences sexistes est un élément important de l'autonomisation des femmes et du renforcement de leur rôle dans toutes les sphères de la société, y compris en tant qu'agents de développement national. Nous nous félicitons de ce qu'Haïti poursuit ses efforts visant à la promotion d'une législation en matière de protection de l'enfance. La ratification par le Gouvernement des deux premiers protocoles facultatifs à la Convention relative aux droits de l'enfant est un pas dans la bonne direction, et nous nous en félicitons.

S'agissant de la voie à suivre, nous sommes en train d'examiner attentivement les propositions du Secrétaire général concernant l'avenir de la MINUSTAH. Nous convenons qu'il convient de poursuivre les efforts en vue de renforcer l'état de droit et les capacités de maintien de l'ordre public. Dans le même temps, nous serions favorables à un plan de consolidation adaptable de la Mission, y compris une réduction de sa composante militaire, compte tenu de l'évolution du rôle de la Mission et des besoins réels sur le terrain.

M. Laro (Nigéria) (*parle en anglais*) : Je remercie la Représentante spéciale du Secrétaire général, Mme Sandra Honoré, de son exposé et de sa

direction avisée de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH).

L'Accord d'El Rancho demeure crucial en vue du règlement de la situation politique en Haiti. Nous prenons acte de l'engagement net du Président Martelly d'agir conformément aux dispositions de l'Accord. Nous notons en particulier ses efforts résolus pour faire en sorte que les élections se tiendront en octobre. Mais c'est impossible pour raison technique. Nous espérons que les dirigeants politique de Haïti se mettront d'accord sur la voie à suivre pour que les élections longtemps différées puissent avoir lieu.

Alors que le Président Martelly se montre à la hauteur des immenses difficultés de sa fonction, l'appui du peuple haïtien demeurera crucial. Les problèmes de sécurité qu'affronte le pays exigeront des autorités haïtiennes qu'elles élaborent des plans et des institutions sécuritaires solides qui s'attaqueront efficacement aux problèmes. Nous notons avec satisfaction la présence opérationnelle de la MINUSTAH, qui a jusqu'ici réussi à gérer la situation sécuritaire du pays.

Nous tenons à reconnaître les progrès faits par Haïti dans deux importants domaines : l'agriculture et le développement social. Pour ce qui est de l'agriculture, nous félicitons les autorités haïtiennes du progrès remarquable accompli dans la production de la patate douce, qui est passée de 354 500 tonnes en 2010 à près de 500 000 tonnes en 2013. Si ce chiffre est encore inférieur au potentiel de production, nous notons que les autorités s'efforcent, dans le programme triennal de redressement agricole 2013-2016, de faire face aux obstacles que rencontrent les producteurs dans ce secteur. Nous attendons avec intérêt l'adoption de la politique de la patate douce sur laquelle le Ministère de l'agriculture travaillerait actuellement. La patate douce est capable de contribuer aux rentrées de devises étrangères et d'améliorer l'économie nationale. Nous encourageons donc les autorités haïtiennes à continuer de chercher à en augmenter la production.

Concernant le développement social, nous félicitons le Gouvernement haïtien d'attacher une forte priorité à l'éradication de l'analphabétisme dans le pays. Nous notons que le Gouvernement est motivé par le désir de réduire l'inégalité sociale, de lutter contre l'extrême pauvreté et d'améliorer l'inclusion sociale de tous les Haïtiens. À cet égard, 252 000 Haïtiens ont bénéficié des efforts du Gouvernement au cours des deux dernières années. En outre, au cours de la sixième Campagne d'alphabétisation fonctionnelle lancée en mars, le Gouvernement se serait fixé pour cible d'alphabétiser 450 000 Haïtiens dans l'ensemble du pays d'ici mars 2016. Nous encourageons le Gouvernement à continuer de promouvoir l'alphabétisation afin de renforcer la cohésion sociale et d'améliorer la vie des citoyens.

En dépit de ces évolutions positives en Haïti, des défis se posent encore et la MINUSTAH continue de jouer un rôle important pour les relever. À cet égard, nous prenons note avec satisfaction de ses progrès s'agissant d'atteindre des jalons sur la voie de la stabilisation.

Pour ce qui est de la consolidation et de la reconfiguration de la MINUSTAH au-delà de 2016, nous pensions qu'un retrait par étapes fondé sur une évaluation générale de la stabilité d'ensemble, de la situation sécuritaire et de la capacité de la Police nationale donnerait les meilleurs résultats possibles. Nous nous félicitons du Cadre stratégique intégré des Nations Unies et nous attendons avec intérêt l'issue du Processus de planification stratégique entrepris par la MINUSTAH, les partenaires des Nations Unies et le Gouvernement haïtien.

M. Oh Joon (République de Corée) (*parle en anglais*) : Avant tout, je voudrais remercier de son exposé la Représentante spéciale du Secrétaire général pour Haïti, Sandra Honoré.

Au cours des quatre années écoulées depuis le catastrophique séisme de 2010, le peuple haïtien et ses dirigeants ont hérité de la MINUSTAH et de la communauté internationale la responsabilité première de la reconstruction de Haïti. Cette catastrophe sans précédent a lancé d'extraordinaires défis et présente encore quelques dangers. Après avoir écouté l'exposé de la Représentante spéciale, nous espérons que les acteurs politiques n'épargneront aucun effort pour tenir les élections aussi tôt que possible. On ne saurait trop insister sur l'importance de l'appropriation par les parties nationales et de leur responsabilité. Nous attendons de la Représentante spéciale du Secrétaire général qu'elle continue à s'occuper de promouvoir activement le dialogue politique et le consensus. Le renforcement des capacités au service d'une bonne gouvernance constitue une priorité de la communauté internationale, qui devrait concentrer ses ressources sur cet objectif.

Comme l'état de droit est l'un des éléments clefs d'une bonne gouvernance, la Police nationale doit continuer de recevoir un appui technique et opérationnel

jusqu’à ce qu’elle soit en mesure d’assurer l’ordre public. Nous appuyons la recommandation du Secrétaire général selon laquelle le retrait en deux étapes des composantes militaires de la MINUSTAH doit être subordonné à certaines conditions. Sa recommandation s’inscrit dans la ligne du processus de consolidation en cours. Nous croyons que les ressources limitées doivent être investies au moment et au lieu appropriés. Nous espérons que les dirigeants politiques s’attaqueront aux causes sous-jacentes des doléances sociales. Si l’on ne remédie pas au problème humanitaire actuel, en particulier concernant les personnes déplacées, la sécurité et la stabilité pourraient continuer à se dérober. Pour réprimer les activités criminelles, le meilleur remède consistera à offrir d’autres solutions sur les plans social et économique. À cet égard, nous pensons qu’il faudrait amplifier le rôle du Programme des Nations Unies pour le développement, de l’équipe de pays des Nations Unies et des partenaires internationaux durant le processus de rationalisation de la MINUSTAH.

La République de Corée a participé antérieurement au processus de reconstruction de Haïti, notamment en envoyant un contingent d’ingénieurs. Cette année, nous nous associons par une modeste donation au soutien apporté au plan national d’élimination du choléra et nous étudions les moyens de contribuer en permanence aux besoins humanitaires de Haïti.

M. Manzi (Rwanda) (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier Mme Sandra Honoré, Représentante spéciale du Secrétaire général pour Haïti, de son exposé et de la façon remarquable dont elle ne cesse de diriger la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH).

Le Rwanda voit avec plaisir le renforcement continu de la stabilité politique, sociale et économique de Haïti. Nous félicitons le Gouvernement de renforcer toujours davantage les institutions nationales et la cohésion sociale. En particulier, nous applaudissons le peuple haïtien et ses partenaires, notamment la MINUSTAH, pour la réduction signalée de la criminalité, la lutte soutenue contre le choléra et la réinstallation, qui se poursuit, des personnes déplacées après le séisme dévastateur de 2010.

Les efforts de tous les acteurs politiques pour poursuivre le dialogue politique dans la cadre de l’Accord d’El Rancho sont encourageants, car ils garantissent à Haïti un avenir de paix et de progrès. Nous les exhortons à persister dans leur engagement constructif afin de maintenir les gains réalisés. À cet égard, le Rwanda félicite le Président Martelly et les institutions nationales des mesures qu’ils ont prises pour appliquer l’Accord, notamment des amendements à la loi électorale apportés par la Chambre des députés et de la nomination des membres du Conseil électoral. Nous avons pris note du calendrier des élections fixé par le Président Martelly, ainsi que des préoccupations soulevées par ce calendrier, notamment par la fixation du premier tour des élections au 26 octobre. Nous avons le ferme espoir que la consultation ouverte par le Gouvernement avec les dirigeants des deux Chambres conduira à un consensus sur le calendrier électoral.

À cet égard, nous appelons tous les acteurs politiques et en particulier le Sénat à s’engager à convenir d’un cadre juridique, condition préalable à l’avancement des autres processus électoraux. Tandis que la MINUSTAH poursuit son retrait progressif, il importe que le Gouvernement haïtien, avec l’appui de ses partenaires, assure le succès de la transition en améliorant la situation politique et sécuritaire du pays et en développant les institutions nationales, y compris les forces de sécurité. À cet égard, la professionnalisation accrue de la Police nationale et la stabilisation progressive du climat sécuritaire sont des jalons d’importance critique dans le plan de consolidation de la MINUSTAH.

C’est dans ce contexte que nous appuyons la recommandation du Secrétaire général tendant à proroger le mandat de la Mission d’une année supplémentaire jusqu’au 15 octobre 2015, ainsi que sa proposition d’un retrait en deux étapes sur la base d’un examen de la stabilité d’ensemble, de la situation sécuritaire et de la capacité de la Police nationale.

Dans l’intervalle, le Rwanda est encouragé par l’investissement continu de la MINUSTAH dans des projets à effet rapide centrés sur l’état de droit, la bonne gouvernance, la santé, l’infrastructure, l’accès à l’eau et l’éducation civique. Dans la même ligne, nous prenons acte de la collaboration continue du Gouvernement haïtien et du Programme des Nations Unies pour le développement dans la mise en œuvre du Cadre stratégique intégré des Nations Unies pour Haïti. Dans le même sens, nous nous félicitons de ce que le Gouvernement de Haïti continue de collaborer avec le Programme des Nations Unies pour le développement s’agissant de la mise en œuvre du cadre stratégique intégré des Nations Unies. Nous pensons que les programmes communs en cours permettront au pays de se relever totalement du séisme de 2010 et feront en

sorte qu'Haïti s'engage dans la voie d'un développement durable et pacifique à long terme.

À cet égard, nous appelons le Gouvernement haïtien à continuer de travailler avec la communauté internationale sur les réformes nécessaires qui pourraient jeter les bases d'un investissement étranger accru dans le pays et renforcer son autonomie socioéconomique.

Pour terminer, le Rwanda, qui fournit du personnel de police à la MINUSTAH, réaffirme sa solidarité avec le Gouvernement et le peuple haïtiens, et est convaincu de sa ferme détermination à aboutir dans sa quête de stabilité et de prospérité.

M. Delattre (France) : Je remercie la Représentante spéciale du Secrétaire général pour Haïti, Mme Sandra Honoré, de son exposé et de son travail. Je m'associe également aux déclarations qui seront prononcées par le représentant de l'Union européenne ainsi que par le représentant de l'Uruguay au nom du Groupe d'Amis d'Haïti.

La situation en Haïti tranche avec celle de la plupart des sujets traités par ce Conseil. Tout n'est pas résolu en Haïti, et de nombreux blocages subsistent, qui constituent autant de facteurs de risque dans la marche de ce pays. Des opportunités existent aussi. Je pense aux propositions pour remédier aux inégalités sociales et aux violations des droits de l'homme formulées à Genève en février dernier par l'Expert indépendant sur la situation des droits de l'homme en Haïti, M. Gustavo Gallón, nommé par le Conseil des droits de l'homme. Pour autant, nous nous réjouissons de voir ce pays sortir peu à peu de la zone de crise aigüe qui avait amené ce Conseil, voilà 10 ans, à y déployer une opération de maintien de la paix. À l'occasion de cet anniversaire, peut-être peut-on y voir modestement la marque que notre action collective, à travers cette Mission et les différents représentants du Secrétaire général, porte ses fruits.

Je limiterai mon intervention à deux aspects qui se trouvent, je crois, au cœur du mandat de la MINUSTAH : le soutien au dialogue politique et la stabilisation de la situation sécuritaire.

Nous sommes préoccupés par les retards accumulés dans l'organisation du processus électoral, aucune des échéances électorales prévues en 2014 n'a été tenue et, malgré l'accord obtenu en juin entre le Président et l'opposition, la date du 26 octobre prévue pour les élections générales ne semble pas en passe d'être respectée. Or, nous le savons, la démocratie se nourrit d'élections, leur régularité est la marque de santé d'une démocratie. Les élections locales, législatives et sénatoriales partielles ont été trop longtemps reportées, alors que l'échéance électorale majeure que représente l'élection présidentielle de fin 2015 se profile déjà. Il est essentiel que l'organisation du processus électoral puisse reprendre rapidement, sans entraves et dans un esprit de responsabilité démocratique de tous les acteurs.

Nous notons avec satisfaction les éléments contenus dans le rapport du Secrétaire général faisant état de la montée en puissance progressive de la Police nationale d'Haïti. La diminution de certains actes criminels et l'accroissement de son emprise territoriale sont également des signaux positifs. La Police nationale d'Haïti, nous le savons, a encore besoin du besoin de la MINUSTAH dans la conduite de ses opérations, mais nous relevons qu'elle se montre désormais davantage capable de faire face aux troubles à l'ordre public. Elle n'opère peut-être pas encore de manière complètement autonome, mais elle a appris à mieux gérer une foule et à éviter qu'une manifestation ne dégénère en confrontation violente. Pour nous, le renforcement de la Police nationale d'Haïti doit donc naturellement rester au cœur des activités de la MINUSTAH.

Nous appelons également à ne pas remettre en cause la qualité du contact de la Mission avec la population, qui dépend notamment de sa capacité à s'exprimer en français. Fort de ce constat, il apparait clair que la reconfiguration de la MINUSTAH doit se poursuivre. Ne rien changer ou modifier à la marge le périmètre actuel de la Mission reviendrait à nier les marques tangibles de progrès qui viennent d'être mis en avant. De même, refuser de permettre à la MINUSTAH de s'adapter à l'évolution de la situation reviendrait à surestimer les risques politiques et, par la même, donner à ce qui en seraient responsables, une prime au refus de jouer le jeu démocratique. En conservant le statu quo, la communauté internationale dénierait à Haïti la perspective d'une sortie de crise.

La Mission doit évoluer en volume et en nature. Nous accueillons favorablement la recommandation du Secrétaire général de renouveler le mandat de la Mission en poursuivant la réduction par une diminution des effectifs militaires d'au moins trois bataillons. La composante de police doit demeurer équivalente à ce qu'elle est aujourd'hui. Ce scénario a fait l'objet d'évaluation et d'échanges engagés de longue date. L'évolution de la MINUSTAH n'est plus un tabou depuis un an, et en mars dernier, lors de son précédent rapport,

le Secrétaire général présentait déjà un certain nombre de pistes de reconfiguration.

Aujourd'hui, le Secrétaire général a affiné son analyse, grâce notamment aux conclusions de la mission d'évaluation stratégique conduite sur place en juin, selon les termes mêmes du Commandant de la Force que nous avons entendus hier. La réduction recommandée par le Secrétaire général constitue une évolution prudente de la MINUSTAH, qui lui permet de conserver la totalité de sa capacité d'action dans le champ militaire. Un travail important nous attend, notamment pour définir de manière satisfaisante le mandat que la MINUSTAH devra remplir avec les ressources qui sont attribuées.

La transformation de la MINUSTAH doit être un catalyseur de notre réflexion sur l'engagement de la communauté internationale en Haïti. Les conditions de son succès sont désormais connues : elles s'inscrivent dans un environnement temporel crédible. Nous devrons également réfléchir à la présence des Nations Unies après cette échéance pour en consolider l'action.

M. Barros Melet (Chili) (*parle en espagnol*) : Nous remercions la Représentante spéciale du Secrétaire général pour Haïti, Mme Sandra Honoré, de la présentation, et apprécions à leur juste valeur les efforts qu'elle déploie elle avec son équipe.

Ma délégation s'associe à la déclaration qui sera faite par le représentant de l'Uruguay au nom du Groupe d'Amis d'Haïti.

Nous pensons qu'en cette période cruciale que connaît Haïti, la communauté internationale doit continuer à jouer un rôle fondamental d'appui et de facilitation du dialogue entre tous les Haïtiens. Depuis 2006, l'organisation des élections en Haïti a obéi à un cycle électoral qui a permis de renouveler les institutions démocratiques. C'est pourquoi nous exhortons tous les secteurs politiques haïtiens à rechercher le consensus qui permettra de poursuivre la marche institutionnelle sans une interruption qui serait source d'incertitude et de recul de tous les efforts déployés ces dernières années.

Pour le Chili, la sécurité, la stabilité et le développement sont des principes liés les uns aux autres, et le rapport du Secrétaire général (S/2014/617) indique clairement que l'action menée par la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) a été essentielle à cet égard. Cela qui signifie que le processus de consolidation et de retrait de la Mission doit être progressif et s'adapter tout le temps à l'évolution de la situation en Haïti, selon un calendrier précis. Toute réduction des effectifs doit se faire sans compromettre les acquis obtenus en matière de sécurité, et tenir compte du calendrier électoral, eu égard aux implications éventuelles sur la stabilité. Pour cela, le Chili est convaincu que le processus de retrait et toutes les réductions doivent se faire progressivement et intervenir après l'élection présidentielle, et certainement pas avant que les nouvelles autorités n'aient entamé leur mandat.

Les besoins généraux de financement des opérations de paix augmentent de plus en plus et sont confrontés à la rareté des ressources. Toutefois, les considérations d'ordre budgétaire ou les facteurs exogènes ne doivent pas peser sur les décisions que le Conseil doit prendre concernant la Mission.

Cette Mission représente un énorme effort de l'Amérique latine. Cet engagement s'est reflété dernièrement dans une lettre adressée au Secrétaire général et signée par 11 pays latino-américains, dont le Chili, dans laquelle est présentée une vision générale commune de l'avenir de l'unique mission de maintien de la paix en Amérique.

Depuis 10 ans que la MINUSTAH est active en Haïti, les progrès réalisés au niveau de la stabilité du pays sont manifestes, mais il faut poursuivre les efforts en vue de consolider l'état de droit. Mener à bon terme le plan stratégique pour la période 2012-2016 de renforcement de la Police nationale d'Haïti constitue une tâche urgente et prioritaire pour la MINUSTAH, une tâche qui est également d'une importance stratégique car elle est axée sur la réalisation d'un objectif mesurable accompagné d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs qui pourront permettre à Haïti d'assumer la sécurité publique sur l'ensemble de son territoire. Dans cette optique, il est indispensable non seulement de parvenir à un chiffre adéquat et déterminé, mais aussi de renforcer les capacités de la police.

Nous nous félicitons des progrès réalisés par Haïti dans les domaines de la sécurité, de la croissance économique, du développement, de la reconstruction après le séisme et du renforcement des institutions, mais nous savons aussi qu'il y a encore beaucoup de travail à faire, non seulement en matière de sécurité, mais aussi en matière de développement socioéconomique et de bien-être de la population. L'un des défis à relever est justement la lutte contre l'épidémie de choléra et, dans ce domaine, nous reconnaissons que les mesures d'urgence mises en place par le Gouvernement, avec

l'assistance de la communauté internationale, ont permis de réduire le nombre de nouvelles infections de plus de 75 % cette année. Nous tenons à souligner le rôle du Coordonnateur principal des Nations Unies pour la lutte contre choléra, et nous appelons la communauté internationale à renforcer sa coopération avec les efforts déployés contre le choléra.

Nous sommes convaincus que le rôle de cette mission de paix, et surtout le rôle de la Représentante spéciale du Secrétaire général, ne doit pas se limiter à un mandat de sécurité. Il consiste également à appuyer le dialogue entre les différents acteurs politiques en vue de parvenir à un consensus qui permettra aux divers partis de prendre des décisions qui renforcent les institutions démocratiques du pays, la stabilité politique et le développement économique et social de tous les Haïtiens sans exception, dans le cadre d'une société démocratique, unifiée et très respectueuse des droits de l'homme. Mais le rôle de la MINUSTAH est limité, car c'est la société haïtienne qui doit assumer la responsabilité souveraine et indépendante de régler ses propres problèmes.

Je voudrais, pour terminer, rappeler qu'il y a 10 ans, alors que, comme aujourd'hui nous occupions un siège de membre non permanent du Conseil de sécurité, le Chili avait appuyé le déploiement d'une force multinationale intérimaire – à laquelle il participait – dépêchée pour faire face à la situation grave qui menaçait la société haïtienne. L'engagement et la solidarité de l'Amérique latine et des Caraïbes avec le peuple et les autorités d'Haïti continuent à ce jour et, sans nul doute, continueront à l'avenir.

Le succès d'une mission de paix se mesure lorsque sa contribution au règlement des problèmes pour lesquels elle a été créée exige son maintien. C'est ce que nous espérons dans le cas de la MINUSTAH.

M. Gombo (Tchad) : Je voudrais ajouter également ma voix à celles de ceux qui m'ont précédé pour remercier la Représentante spéciale du Secrétaire général et Chef de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), Mme Sandra Honoré, pour sa présentation et le travail impeccable qu'elle fait avec son équipe pour aider Haïti.

Le rapport du Secrétaire général couvrant la période considérée (S/2014/617) présente une situation sécuritaire améliorée. Les principales institutions de l'État sont renforcées et le retour et la relocalisation des déplacés internes sont réalisés à 90 %, et il y a eu des avancées importantes dans la lutte contre l'épidémie de choléra. Cependant, il subsiste de nombreux défis qui rendent ces progrès fragiles.

Au plan politique, la question de la composition du Conseil électoral continue de diviser l'exécutif, les partis politiques et les parlementaires de l'opposition. Le Tchad encourage les efforts dans le processus de dialogue interhaïtien et se félicite de la signature de l'Accord d'El Rancho, qui constitue un développement salutaire, signe de la volonté des acteurs politiques de venir à bout de leurs différends. Afin de consolider l'état de droit, de promouvoir le développement socioéconomique et d'instaurer une stabilité durable, le Tchad encourage toutes les parties en présence à redoubler d'efforts pour la tenue, le plus rapidement possible et dans les meilleurs délais, des élections locales et parlementaires en Haïti.

Sur le plan sécuritaire, malgré une nette amélioration, les menaces ayant trait à l'ordre public, en particulier celles liées à la criminalité, aux violences des bandes et aux troubles civils suscités par la crise politique et économique persistent. Le Tchad salue le renforcement prévu des effectifs de la Police nationale à 15 000 membres en 2016, tout comme la réforme de l'administration carcérale. Comme nous le savons, tous les problèmes de sécurité ont leurs causes profondes dans la discrimination sociale et la pauvreté. La lutte contre ce fléau contribue à endiguer les causes profondes de l'insécurité. Dans ce sens, le Tchad encourage le Gouvernement et l'ONU à continuer d'accompagner et de soutenir Haïti dans ce processus de stabilisation et de consolidation de la paix.

Concernant la situation humanitaire, le Tchad se félicite que depuis 2010 le nombre de déplacés ait diminué de 90 %. Cependant les besoins restent toujours critiques dans le domaine de l'assainissement de base et de la malnutrition. Globalement, 70 000 personnes déplacées restent dans une situation très précaire. Le Tchad exhorte le Gouvernement à rechercher des solutions axées sur le développement durable pour ces personnes. Nous nous félicitons de la diminution de 82 % du nombre de cas de choléra par rapport à la même période l'année dernière, et encourageons les initiatives tendant à endiguer l'épidémie de cette maladie, notamment la campagne d'assainissement total lancée par le Secrétaire général en juillet 2014. Le Tchad appelle les donateurs à multiplier les efforts afin de trouver le financement nécessaire pour éradiquer totalement le choléra en Haïti.

Après 10 années d'activités de la MINUSTAH ponctuées par 13 résolutions, nous pensons qu'Haïti est arrivé à un tournant décisif dans la consolidation de la stabilité et de la démocratie. Les dirigeants, les acteurs politiques et la population en général doivent saisir cette opportunité historique pour consolider les acquis et placer le pays sur la voie de la stabilité et du développement économique durable. Cette nouvelle responsabilité doit se faire dans le cadre d'un transfert graduel et progressif. Dans ce contexte donc, la MINUSTAH doit conserver une présence adéquate en vue d'aider les institutions haïtiennes à faire face aux risques d'insécurité, en particulier durant la période électorale. À cet égard, le Tchad approuve la prorogation jusqu'au 15 octobre 2015 du mandat de la MINUSTAH, selon le plan de retrait en deux temps proposé par le Secrétaire général.

Pour conclure, le Tchad félicite et remercie tous ceux qui contribuent à la stabilité et au développement d'Haïti, et exhorte le Gouvernement haïtien qui, grâce à l'accompagnement de tous les organismes des Nations Unies et des autres acteurs concernés, prendra le relais de la MINUSTAH.

Mme Kawar (Jordanie) (*parle en arabe*) : Je remercie Mme Sandra Honoré, Représentante spéciale du Secrétaire général et Chef de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) pour sa présentation très complète.

Nous connaissons tous les défis auxquels Haïti fait face. L'ONU a aidé Haïti dans les moments les plus difficiles. C'est pourquoi nous devons adopter une approche prudente concernant le retrait de la MINUSTAH. Nous devons également envisager une nouvelle restructuration afin d'intensifier les efforts nécessaires pour traiter des problèmes urgents du pays, notamment en matière d'état de droit, de droits de l'homme et de renforcement des institutions judiciaires et de sécurité. Il importe également que l'intervention humanitaire internationale soit renforcée, ainsi que les progrès réalisés en matière de développement économique et social afin que les Haïtiens constatent une amélioration concrète de leurs conditions de vie. Si cela n'est pas fait, les doléances de la population et les manifestations marquées par la violence se multiplieront.

La responsabilité principale du maintien des progrès réalisés en Haïti revient au Gouvernement, aux responsables et aux élites politiques. En l'absence de tels progrès, la seule action de l'ONU ne pourra être efficace. Il incombe à toutes les parties haïtiennes d'avoir recours au dialogue, de faire primer l'intérêt national et d'améliorer le climat politique général. À cet égard, nous nous associons à tous les appels insistant sur la nécessité d'appliquer les dispositions de l'Accord d'El Rancho relatives au processus électoral. Nous appelons à l'organisation d'élections locales et législatives libres, justes, transparentes et sans exclusive dans les meilleurs délais afin d'avancer dans la voie de la démocratie et de la stabilité et pour éviter de tomber dans la violence et le chaos résultant des blocages politiques qui se multiplient.

Nous avons pris note des remarques faites par le Secrétaire général dans son dernier rapport (S/2014/617) concernant la réduction des effectifs de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti. Je tiens à signaler que cette réduction doit tenir compte du prochain cycle électoral, de son contexte et de l'appui nécessaire aux opérations de sécurité connexes. La réduction des effectifs doit également être proportionnelle au renforcement des capacités de la Police nationale d'Haïti afin de préserver les acquis de ces 10 dernières années. Il est opportun à cet égard de se concentrer sur le renforcement des capacités de la Police nationale, en particulier en-dehors de la capitale. En effet, le ratio actuel entre les effectifs de police et le nombre d'habitants ne dépasse pas 0,5 policier pour 1 000 habitants, sachant que le ratio mondial est, au bas mot, de 2,2 % policiers pour 1 000 habitants.

M. Wang Min (Chine) (*parle en chinois*) : Je remercie la Représentante spéciale du Secrétaire général, Mme Honoré, pour son exposé. Au cours des six derniers mois, des progrès constants ont été réalisés dans le processus politique en Haïti. La situation en matière de sécurité demeure stable. Le relogement des personnes déplacées se poursuit sans heurt. La lutte contre le choléra donne des résultats encourageants. Néanmoins, dans le même temps, des tensions persistent entre les branches exécutive et législative du Gouvernement haïtien. Les différends entre les deux branches au sujet des élections ne sont toujours pas réglés. Compte tenu de la fragilité de l'économie du pays et de la situation humanitaire difficile, il reste difficile de mener le processus de reconstruction dans le calme.

Aujourd'hui, Haïti se trouve à une phase décisive de la consolidation de la paix et de la stabilité. Afin d'aider Haïti à parvenir à une stabilité et à un développement durables, la Chine considère que la communauté internationale doit intensifier ses efforts dans les trois domaines suivants.

Premièrement, elle doit faciliter le processus électoral pour assurer une transition politique pacifique en Haïti. La Chine espère que toutes les parties prenantes en Haïti feront de l'avenir et du bien-être du pays une priorité, régleront leurs différends concernant les élections et d'autres questions dans les meilleurs délais, par le dialogue et la négociation, et assureront le déroulement sans heurt d'élections d'ici à la fin de l'année. La communauté internationale et les organisations régionales compétentes peuvent jouer un rôle constructif en usant de leurs bons offices et en facilitant ce processus.

Deuxièmement, la communauté internationale doit accélérer la reconstruction économique et renforcer les capacités de développement d'Haïti. Le sous-développement est une des causes profondes des problèmes politiques et sociaux rencontrés en Haïti. La communauté internationale doit honorer ses promesses de contribution et participer activement au processus d'édification de l'État en vue d'aider Haïti à assurer un développement indépendant le plus rapidement possible. Haïti est le pays le plus touché par le choléra dans le monde. La Chine salue les efforts déployés par le Secrétaire général, Ban Ki-moon, pour venir à bout de l'épidémie de choléra et espère que la communauté internationale continuera d'appuyer le programme de lutte contre le choléra en Haïti.

Troisièmement, il faut continuer d'appuyer pleinement le rôle de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH). Sous la houlette de la Représentante spéciale, Mme Honoré, la MINUSTAH a mené une action positive à l'appui du processus politique en Haïti et du maintien de l'ordre social. La Chine apprécie de tels efforts et espère que la MINUSTAH continuera de mener ses activités avec efficacité et conformément à son mandat.

Mme King (Australie) (*parle en anglais*) : Nous remercions la Représentante spéciale du Secrétaire général, Mme Sandra Honoré, pour son exposé sur la situation en Haïti et apprécions la contribution importante de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), aux côtés du Gouvernement et du peuple haïtiens, à la reconstruction du pays, en particulier face à des catastrophes naturelles et à l'épidémie de choléra qui persiste. Bien qu'il y ait encore beaucoup à faire, des progrès de taille continuent d'être réalisés et, à cet égard, les six derniers mois ne font pas exception.

Nous considérons que la stabilité à long terme d'Haïti dépend de trois facteurs essentiels : la garantie de la sécurité, qui est clairement nécessaire; le renforcement des institutions de gouvernance et de l'état de droit; et l'amélioration de la vie des citoyens haïtiens en prenant des mesures efficaces pour faire face aux crises humanitaires et en favorisant le développement socioéconomique.

Concernant le développement, le dernier rapport du Secrétaire général (S/2014/617) fait état de progrès encourageants. Nous saluons le rôle moteur joué par le Secrétaire général dans l'action menée par l'ONU pour venir à bout du choléra en Haïti, et nous constatons que les taux reculent. Nous accueillons avec satisfaction la récente visite du Secrétaire général en Haïti, lors de laquelle il a lancé la campagne d'assainissement total d'un montant de 2,2 milliards de dollars avec le Premier Ministre haïtien, M. Lamothe, dans le but d'intensifier, au cours des 10 prochaines années, les interventions en matière d'assainissement et d'hygiène, en particulier dans les zones rurales. Il est important que la communauté internationale continue d'aider l'ONU et les partenaires humanitaires à éradiquer totalement le choléra en Haïti.

Nous notons également avec satisfaction qu'Haïti a atteint ou est sur le point d'atteindre plusieurs objectifs du Millénaire pour le développement, avant l'échéance de 2015. Entre autres réalisations, les taux de scolarisation dans l'enseignement primaire n'ont cessé d'augmenté en Haïti, passant à près de 90 %, contre 47 % en 1993, avec une scolarisation égale des garçons et des filles. Haïti a également réduit de moitié le nombre d'enfants de moins de cinq ans en sous-poids. La mortalité infantile a reculé de 44 % depuis 1990. La part des ménages ayant accès à l'eau a considérablement augmenté mais ne concerne toujours que deux tiers d'entre eux. Il s'agit d'un besoin vital. Des systèmes d'approvisionnement en eau, d'assainissement et de santé déficients permettent au choléra, à la maladie diarrhéique aiguë et à d'autres maladies d'origine hydrique de persister. Cela exigera une attention soutenue.

La tenue d'élections reste une étape décisive vers le renforcement de la gouvernance en Haïti. À cet égard, nous n'avons pas observé les progrès recherchés. En janvier 2013, le Conseil a publié une déclaration à la presse (SC/10901) appelant à l'organisation d'élections libres, justes, crédibles et sans exclusive d'ici à la fin de 2013. Les élections auraient alors déjà dû être organisées depuis longtemps. Cela fait presque deux ans

que cette déclaration du Conseil a été publiée, et nous participons au quatrième débat sur Haïti organisé au Conseil durant cette période. À chaque fois, le Conseil appelle à l'organisation d'élections. Pourtant, le peuple haïtien attend toujours qu'elles aient lieu.

La tenue d'élections d'ici à fin janvier 2015 est non seulement essentielle pour que le Parlement puisse continuer de fonctionner mais également indispensable au relèvement, à la reconstruction et au développement d'Haïti. Le refrain du Premier Ministre, M. Lamothe, selon lequel « Haïti est ouvert aux affaires » n'est pas aussi crédible qu'il pourrait l'être tant que le processus politique est au point mort. La stabilité politique est indispensable au développement socioéconomique à long terme d'Haïti. Nous demandons instamment à tous les acteurs politiques en Haïti, y compris le Président Martelly et les sénateurs, de mettre de côté leurs différends et de faire en sorte que des élections soient organisées d'ici à janvier 2015.

Des progrès ont été faits au plan de la sécurité. Nous sommes d'accord avec la description donnée par le Secrétaire général durant sa récente visite, selon laquelle la Police nationale d'Haïti est l'ossature de la sécurité en Haïti. La Police nationale d'Haïti doit continuer d'assumer des responsabilités accrues en matière de sécurité en Haïti, la police des Nations Unies se concentrant sur son rôle de conseiller et n'intervenant en renfort uniquement lorsque cela est nécessaire, comme l'a dit la Représentante spéciale, Mme Honoré. Ce n'est qu'en dernier recours que la composante militaire de la MINUSTAH doit intervenir en cas d'incidents liés à la sécurité.

Nous saluons les efforts actuellement déployés par la MINUSTAH pour former des policiers afin qu'ils puissent prévenir et combattre la violence sexuelle et sexiste et pour étendre cette formation aux juges et aux procureurs. Nous exhortons le Gouvernement haïtien à continuer de travailler avec la MINUSTAH pour intensifier les efforts de prévention d'une telle violence, renforcer le processus judiciaire et veiller à ce que les droits des victimes soient respectés. Les capacités accrues de la Police nationale d'Haïti permettent au Secrétaire général de recommander, dans son rapport, un retrait de la MINUSTAH en deux temps, avec, dans un premier temps, une réduction de 53 % des effectifs de la composante militaire. Nous appuyons le renouvellement du mandat de la MINUSTAH pour un an à ce niveau. Une réduction supplémentaire devra dépendre des progrès éventuels sur le terrain.

L'Australie est d'accord avec les conclusions de la mission d'évaluation stratégique, selon lesquelles il serait prématuré de mettre fin à la présence de la MINUSTAH avant que le scrutin présidentiel n'ait eu lieu en 2015 et qu'un nouveau gouvernement n'ait été installé. La Mission continuera de jouer un rôle important tandis que les autorités haïtiennes assument davantage de responsabilités. Nous encourageons la MINUSTAH à continuer d'aider Haïti à faire fond sur les acquis obtenus sur les plans de la sécurité et du développement.

M. Iliichev (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions la Représentante spéciale du Secrétaire général, Mme Sandra Honoré, de nous avoir présenté le rapport du Secrétaire général (S/2014/617) dont nous sommes saisis aujourd'hui et de son évaluation de la situation en Haïti.

Nous convenons que le dialogue national reste de la plus haute importance pour stabiliser la situation dans le pays. Depuis la conclusion de l'Accord d'El Rancho, les autorités haïtiennes ont pris plusieurs mesures d'envergure visant son application, avec notamment la modernisation de l'administration publique et la création d'un Gouvernement d'ouverture. Un tribunal administratif a été établi, et un certain nombre de lois adoptées par le Parlement sont entrées en vigueur. Les pouvoirs des gouverneurs et des maires des principales villes ont été temporairement étendus. Les tâches incombant au Ministre chargé de la communication avec les partis politiques ont été définies. Nous estimons que les élections législatives et locales se révéleront être les principaux indicateurs de l'efficacité du dialogue national.

Il est donc regrettable que, comme le confirme le rapport du Secrétaire général, certaines mesures nécessaires pour que les élections se tiennent cette année n'aient pas encore été prises. L'équilibre des pouvoirs qui se fait jour à Port-au-Prince reste fragile; en conséquence, la situation globale sur le territoire reste complexe et souvent imprévisible. L'absence d'accord entre les pouvoirs exécutif et législatif menace de bloquer le processus électoral. Nous appelons toutes les forces politiques en Haïti à surmonter les divergences de vue qui demeurent et à faire en sorte que se tiennent aussitôt que possible des élections régulières, justes et transparentes. Il est urgent de parvenir au fonctionnement normal des organes de l'État pour continuer à stabiliser la situation dans le pays, développer véritablement

les institutions démocratiques, et créer les conditions propices à un développement socioéconomique durable.

Sur le plan de la sécurité, la situation en Haïti revient progressivement à la normale. Le professionnalisme de la Police nationale Haïti augmente. Nous espérons que l'objectif fixé par le Gouvernement – porter à 15 000 le nombre d'agents de police d'ici à 2016, avec l'appui de la communauté internationale – sera atteint. Nous prenons bonne note de la contribution importante que la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) apporte à ce processus. L'assistance à la formation de la Police nationale d'Haïti est l'une des tâches essentielles de son mandat.

Des efforts supplémentaires sont nécessaires pour améliorer le système judiciaire haïtien. L'intégralité du système pénal et judiciaire – de la police au système pénitentiaire – doit être revue pour en permettre le fonctionnement équilibré et efficace. Nous notons également les tendances positives dans le domaine humanitaire. Des difficultés complexes continuent d'empêcher le pays de corriger la situation socioéconomique, reloger les personnes déplacées, veiller à la sécurité alimentaire et lutter contre le choléra. Nous accueillons favorablement les mesures prises par le Gouvernement haïtien dans ces domaines, avec l'appui de la communauté internationale, notamment grâce aux fonds et programmes des Nations Unies.

Nous partageons l'opinion du Secrétaire général concernant la nécessité de prolonger le mandat de la Mission jusqu'au 15 octobre 2015. Parallèlement, nous sommes convaincus que, à moyen et long terme, la MINUSTAH continuera de transférer les responsabilités du maintien de l'ordre à la Police nationale d'Haïti, qui se développe. Nous nous tenons prêts à examiner les propositions du Secrétaire général s'agissant du retrait progressif de la composante militaire de la MINUSTAH, ainsi que d'autres options envisageables, pendant la rédaction de la résolution sur la question. À cet égard, les facteurs principaux sont la situation sur le plan de la sécurité sur le terrain, ainsi que la capacité des forces nationales à faire respecter l'ordre pendant les élections.

Pour terminer, nous soulignons une fois de plus que c'est le Gouvernement haïtien lui-même qui doit jouer le premier rôle s'agissant de régler les problèmes complexes auxquels le pays est confronté. Dans le même temps, la communauté internationale doit continuer d'apporter un appui efficace à Haïti. Dans ce contexte, nous prenons acte des efforts de la MINUSTAH et des organisations régionales.

M. Tatham (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie la Représentante spéciale du Secrétaire général, Mme Honoré, de son exposé aujourd'hui et de son travail en Haïti. Sous sa direction, la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) continue d'apporter une précieuse contribution en vue de la stabilité et du progrès dans le pays.

Nous accueillons favorablement le rapport du Secrétaire général (S/2014/617), avec lequel nous partageons la conclusion qu'Haïti a atteint un stade crucial de la consolidation des acquis obtenus jusqu'ici sur la voie de la stabilité et de la démocratie. Dans un tel contexte toutefois, il est décevant de lire dans le rapport du Secrétaire général que, une fois de plus, du fait de l'impasse politique et de l'incapacité à adopter les amendements nécessaires à la loi électorale, des élections essentielles ne se tiendront probablement pas cette année. Ne pas organiser des élections transparentes et ouvertes sera lourd de conséquences pour l'instauration de la démocratie et de l'état de droit et pour l'avenir du pays.

Le Royaume-Uni, à l'instar du Secrétaire général, appelle tous les responsables haïtiens à surmonter leurs divergences de vue pour accorder à la stabilité et à la sécurité futures de leur pays la première priorité, et à œuvrer de concert pour veiller à ce que ces élections, que l'on attend depuis trop longtemps et qui sont indispensables au progrès d'Haïti, se tiennent sans plus de délais inutiles.

Nous sommes heureux que la situation sur le plan de la sécurité soit restée relativement stable, notamment dans les régions du pays dans lesquelles la MINUSTAH n'est plus présente. Nous prenons bonne note des statistiques encourageantes évoquées dans son exposé par la Représentante spéciale, Mme Honoré, s'agissant de la tendance à la baisse généralisée de la criminalité sous toutes ses formes. En outre, nous nous félicitons de l'évaluation positive dont elle a fait part sur le professionnalisme croissant de la Police nationale d'Haïti. Il est vital que la Police nationale remporte la confiance du peuple. Une police nationale pleinement opérationnelle, efficace et bien payée est indispensable à la stabilité future en Haïti, et nous sommes heureux de constater que les efforts pour faire progresser le recrutement, la formation et la responsabilité opérationnelle se poursuivent. Il est, en revanche, réellement préoccupant que la police soit toujours tributaire de l'appui logistique et opérationnel de la MINUSTAH, et qu'elle ne dispose pas des capacités

ni de l'équipement nécessaires pour contribuer aux patrouilles.

Je me fais l'écho des commentaires de la Représentante spéciale pour souligner combien il importe de continuer à étoffer le secteur de la justice, au niveau des régions et des institutions, afin de compléter le travail de la police et de veiller à ce que l'état de droit soit bien respecté. En particulier, il convient d'accorder la priorité à l'administration pénitentiaire.

Le Royaume-Uni est d'accord avec l'évaluation du Secrétaire général selon laquelle, bien que la présence de la MINUSTAH reste nécessaire pour apporter un appui, les améliorations de la situation sur le plan de la sécurité en Haïti pendant l'année écoulée confirment qu'une réduction et une restructuration des contingents et un transfert des responsabilités à des autorités plus adaptées seraient une mesure judicieuse. Cette évaluation est fondée sur un examen stratégique détaillé qui a impliqué des consultations avec les principaux acteurs concernés. Nous sommes convaincus, comme la Représentante spéciale, qu'après une telle reconfiguration, la Mission afficherait une présence adaptée au besoin de stabilisation en Haïti.

Comme le dit le Secrétaire général dans son rapport, cette transition nécessite une stratégie détaillée pour garantir des efforts complémentaires entre la MINUSTAH, les partenaires des Nations Unies et, en premier lieu, le Gouvernement haïtien. Ledit Gouvernement conserve la responsabilité principale de veiller à la stabilité et au développement. Pour reprendre le rapport, la participation active des dirigeants et des acteurs politiques du pays est essentielle pour placer le pays sur la voie d'une stabilité et d'un développement économique durables.

Comme le Royaume-Uni l'a souligné dans l'explication de vote après l'adoption du renouvellement du mandat de la MINUSTAH l'an dernier (voir S/PV.7040), nous restons inquiets devant le nombre de tâches, notamment de projets à effet rapide, qui incombent à la Mission et qui, selon nous, pourraient être mieux gérées par d'autres éléments du système des Nations Unies et ses partenaires. Nous continuons de penser que de tels projets devraient être réalisés dans la phase initiale d'une mission pour emporter la confiance et l'appui du public, mais que, lorsqu'une mission de maintien de la paix atteint 10 ans d'existence, ils ne devraient plus servir à atténuer les conséquences de l'absence d'une programmation à long terme du développement.

Atteindre les objectifs du plan de consolidation de la MINUSTAH est indispensable pour permettre au Gouvernement et au peuple haïtiens d'assumer eux-mêmes la responsabilité de leurs paix et sécurité. La MINUSTAH joue un rôle important mais sa présence ne doit pas perdurer indéfiniment, et il incombe à tous les dirigeants et acteurs politiques du pays d'œuvrer à un avenir qui ne dépende pas de la MINUSTAH en instaurant l'état de droit et en préparant les élections. C'est ainsi qu'ils préserveront l'avenir du pays.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentante des États-Unis d'Amérique.

Je remercie la Représentante spéciale du Secrétaire général, Mme Honoré, de son exposé et de son leadership. Je remercie également tous les hommes et les femmes dévoués qui, au sein de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), œuvrent à ses côtés pour édifier un Haïti plus sûr et plus stable. Les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police à Haïti, dont beaucoup se sont déjà exprimés et d'autres s'exprimeront bientôt, ont apporté une contribution significative à la vie du peuple haïtien. Toute la communauté internationale leur en sait gré.

Lorsque le Conseil s'est réuni en mars pour examiner la situation en Haïti (voir S/PV.7147), nous avions exprimé un optimisme prudent que la signature de l'Accord d'El Rancho et le dialogue arbitré par la Conférence épiscopale contribueraient à briser l'impasse politique dans le pays et que les élections attendues depuis si longtemps pourraient enfin se tenir. Par conséquent, il est très décevant que cinq mois plus tard, comme les autres membres du Conseil l'ont souligné, si peu de progrès aient été faits en vue de la réalisation de cet objectif. Haïti ne dispose même pas d'une loi électorale, ce qui a conduit le Conseil électoral provisoire du pays à déclarer récemment que les élections ne pourraient pas se tenir le 26 octobre, date fixée par le Gouvernement. Beaucoup d'élus haïtiens ont travaillé sans relâche pour parvenir à un compromis politique, et ont fait d'importantes concessions à cette fin, notamment en ce qui concerne la composition du Conseil électoral et du Gouvernement. Néanmoins, un groupe de six sénateurs, motivé par des considérations partisanes, semble résolu à prendre en otage les élections, et est même allé jusqu'à bloquer tout débat sur la loi électorale.

Dans une démocratie, les parlementaires ont l'obligation de défendre les droits de leurs électeurs. Toutefois, lorsque des élus profitent du système

démocratique d'équilibre de pouvoirs pour bloquer cyniquement les débats, voire empêcher la tenue d'élections, ils ne font rien pour répondre aux besoins réels des citoyens. Et comme nous le savons tous, les citoyens haïtiens ont des besoins très réels. D'énormes progrès ont été faits pour reloger les 1,5 million de personnes déplacées par le séisme de 2010, mais 70 000 personnes sont toujours déplacées et il reste beaucoup à faire pour subvenir aux besoins essentiels des citoyens, comme l'électricité, des écoles de qualité et l'accès aux soins de santé. Les Haïtiens attendent de leur Gouvernement qu'il réponde à ces besoins, et sont à juste titre frustrés quand il ne le fait pas.

Par conséquent, notre message à tous les politiques haïtiens est bien clair : joignez vos efforts pour adopter une loi électorale et organiser des élections libres, justes et sans exclusive dans le respect des délais constitutionnels. Chaque État Membre de l'ONU devrait se joindre à cet appel, et nous nous réjouissons de constater que de nombreux États l'ont déjà fait.

En dépit de cette impasse politique en Haïti, des progrès encourageants ont été réalisés dans d'autres domaines. Nous nous félicitons de l'expansion et de la professionnalisation de la Police nationale d'Haïti, qui se poursuivent. La capacité de la police de maintenir l'ordre public tout en respectant les droits des citoyens s'est améliorée. Nous saluons également les efforts de la MINUSTAH visant à renforcer le secteur de la justice en Haïti, notamment en renforçant les capacités des juges et des procureurs et en améliorant l'accès à l'aide judiciaire. Il faut réformer le système pénitentiaire d'Haïti d'urgence. Les prisons haïtiennes, qui ont une capacité d'environ 6 000 personnes, abritent aujourd'hui plus de 10 000 détenus, dont près de 80 % en attente de jugement.

Soyons clairs. Notre travail en Haïti n'est pas terminé. Cependant, le fait que de graves problèmes politiques et de développement persistent ne signifie pas nécessairement que c'est à la MINUSTAH de les résoudre tous. Cela ne signifie pas qu'il faut maintenir la mission telle qu'elle est maintenant. Nous avons adapter la taille de la MINUSTAH à l'évolution des besoins d'Haïti. Nous convenons avec nos collègues que les décisions relatives à la taille et à la configuration de la Force doivent se baser sur des critères précis. Tout comme nos amis de la région qui ont tant contribué à la reconstruction d'Haïti, nous sommes un voisin d'Haïti et nous avons démontré que la sécurité d'Haïti, ainsi que le renforcement et le succès de sa démocratie, nous tiennent à cœur.

Les États-Unis sont d'accord avec la décision du Secrétaire général, prise après un examen approfondi, selon laquelle les conditions justifient de concentrer encore la composante militaire de la MINUSTAH dans le cadre du prochain mandat. Nous convenons avec la Représentante spéciale qu'un appui robuste de la composante de police de la MINUSTAH à la Police nationale d'Haïti demeure d'une importance capitale. Il faut prévoir une composante militaire réduite, qui serait prête à intervenir au pied levé et sur tout le territoire national en cas de troubles que la Police nationale d'Haïti et la Police des Nations Unies ne pourraient pas contenir seules. Avec l'appui robuste continu de la MINUSTAH, nous attendons du Gouvernement haïtien qu'il assume davantage de responsabilités en matière de sécurité, y compris pendant les élections.

Nous sommes prêts à discuter avec nos partenaires de la restructuration de la MINUSTAH. Nous estimons que le Secrétariat, la Représentante spéciale du Secrétaire général et le Commandant de la Force ont pris en compte la situation sur le terrain et ont jugé que les conditions justifiaient les nouveaux effectifs recommandés par le Secrétaire général.

Pour terminer, Haïti a des besoins réels. Ce pays a connu beaucoup d'épreuves et fait face à d'énormes défis. Nous, en tant que communauté internationale, nous continuons d'expérimenter, d'apprendre et de faire des ajustements s'agissant des moyens les plus efficaces d'aider le peuple haïtien à répondre à ces besoins très réels. Nous allons continuer à le faire alors qu'Haïti continue d'avancer sur la voie de l'autosuffisance.

Je reprends à présent mes fonctions de Présidente du Conseil.

Je donne maintenant la parole au représentant d'Haïti.

M. Régis (Haïti) : Qu'il me soit permis de féliciter, au nom du Gouvernement haïtien, le Secrétaire général, pour la qualité de son rapport sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) (S/2014/617). Ce rapport, soumis en application de la résolution 2119 (2013), prolonge et complète celui du 7 mars 2014 (S/2014/162). Axé sur les principaux faits et développements survenus ces cinq derniers mois, il dresse un tableau équilibré et objectif de la situation générale en Haïti sur les plans de la stabilisation et de

la sécurité, sur les plans politique, social, économique, humanitaire et sur celui du relèvement.

L'évaluation rigoureuse des activités de la MINUSTAH à laquelle a procédé le Secrétaire général apporte un éclairage précis sur les nombreux accomplissements et succès enregistrés, mais aussi sur le chemin qui reste à parcourir dans la voie de la consolidation de l'état de droit, de la démocratie et du renforcement des institutions, notamment de la Police nationale d'Haïti. Elle est assortie d'un ensemble de recommandations, au demeurant fort judicieuses, formulées à partir d'une analyse lucide de la situation sur le terrain et des défis actuels et futurs. Celles-ci devraient permettre au Conseil de sécurité de faire un choix réaliste quant à l'éventuelle reconfiguration du mandat confié, voilà déjà 10 ans, à la MINUSTAH.

Le Gouvernement haïtien a examiné avec le plus haut intérêt le contenu de ce rapport, qui s'avère d'autant plus opportun qu'il intervient à la veille d'élections législatives et municipales déterminantes, dont tous s'accordent à reconnaître qu'elles constituent un test majeur, non seulement pour la MINUSTAH et les institutions haïtiennes, mais aussi et surtout pour l'avenir de la démocratie en Haïti.

Le Gouvernement a pris note des recommandations du Secrétaire général à l'attention du Conseil de sécurité en vue du renouvellement du mandat de la MINUSTAH pour une période déterminée, assorti d'une nécessaire reconfiguration, à la lumière des acquis, des améliorations et des progrès enregistrés, mais aussi des défis actuels et futurs et de l'évolution de la situation sur le terrain.

Je crois nécessaire d'apporter, au nom du Gouvernement haïtien, quelques éléments d'information et d'appréciation complémentaires, que j'espère utiles dans le cadre de ce débat, concernant, d'une part, l'évolution de la situation en Haïti, et, d'autre part, les recommandations formulées par le Secrétaire général sur la prorogation et la reconfiguration du mandat de la MINUSTAH.

Le Gouvernement haïtien se réjouit, tout d'abord, du constat général fait par le Secrétaire général, qui a pu mesurer par lui-même, lors de sa visite des 14 et 15 juillet 2014, « les progrès significatifs accomplis en Haïti au cours des 10 dernières années ». La situation sur le plan de la sécurité s'est améliorée, observe-t-il. Le renforcement d'institutions clefs se poursuit. La performance de la Police nationale d'Haïti continue de s'améliorer. La « stabilité relative » des conditions de sécurité est illustrée par la nette tendance à la baisse des cas d'enlèvement. Un grand nombre de personnes déplacées, par suite du séisme le plus dévastateur qu'ait connu le pays au cours de son histoire, ont quitté les camps et ont été réinstallées. Dans la lutte contre l'épidémie de choléra, souligne le rapport, Haïti est « sur la voie du succès », bien qu'il faille déplorer le nombre élevé de décès – 8 570 cas – et celui des personnes atteintes par la maladie, ce qui donne une idée de l'ampleur de la tragédie.

Sur le plan législatif, Le rapport du Secrétaire général fait état des différentes lois qui ont été votées et des différentes Conventions internationales ratifiées, notamment en matière de protection des droits de l'homme, des droits de l'enfant, des femmes et des personnes vulnérables, et de la lutte contre la corruption.

Le rapport rend compte avec objectivité de ces résultats, qui témoignent indéniablement des progrès de la stabilisation de la situation en Haïti depuis le déploiement initial de la MINUSTAH en 2004. Nous avons retenu l'appel lancé au Gouvernement haïtien pour qu'il continue de renforcer les institutions chargées de faire respecter l'état de droit.

Nous avons pris note, également de la « préoccupation particulière » dont fait état le Secrétaire général concernant le « recul » que pourrait enregistrer la « transition politique » en Haïti par suite du retard pris dans l'organisation des élections. À cet égard, je tiens à le souligner, le Chef de l'État et le Gouvernement haïtien restent fidèles à leur engagement solennel, réitéré au Secrétaire général lors de sa récente mission en Haïti en juillet dernier, d'organiser, en 2014, les élections législatives, municipales et locales, indispensables pour la continuité des institutions démocratiques du pays. Dans la foulée de l'Accord d' El Rancho conclu le 19 mars 2014 par l'exécutif, le législatif, les partis politiques, bref par tous les principaux acteurs de la vie politique haïtienne, au terme du processus de dialogue inter-haïtien lancé par le Président Martelly sous l'égide du Président de la Conférence épiscopale haïtienne, le Gouvernement n'a ménagé aucun effort pour régler les questions litigieuses en suspens, rattraper les retards et apaiser les tensions entre les parties, notamment entre les pouvoirs législatif et exécutif, en vue de la tenue d'élections sans heurts, honnêtes, démocratiques, transparentes et inclusives.

La liste des mesures prises à cet égard est longue, mais aujourd'hui, force est de la constater,

le processus électoral se trouve bloqué. Le rapport du Secrétaire général en fait d'ailleurs état. « Ces derniers – les sénateurs de l'opposition –, indique le rapport, se sont régulièrement opposés à toute tentative faite par le Sénat pour voter la loi électorale amendée en empêchant à plusieurs reprises que le quorum requis soit atteint ». Le Gouvernement haïtien est pleinement conscient qu'Haïti se trouve aujourd'hui à un « carrefour important pour la consolidation de la stabilité et de la démocratie », comme l'a fort justement souligné le Secrétaire général, qui considère, à juste titre, que la « tenue d'élections inclusives cette année est essentielle pour la continuité du Parlement en 2015, la consolidation de la démocratie et de l'état de droit et la promotion du développement, condition nécessaire l'amélioration des conditions de vie de la population haïtienne et à la réalisation d'une stabilité durable ».

Conscients de la gravité des enjeux, le Président Michel Joseph Martelly et lee Premier Ministre Laurent Lamothe partagent pleinement ces vues. C'est pourquoi ils continuent de déployer tous les efforts nécessaires pour rallier le consensus. Forts du soutien de la population, désireuse de participer à des élections trop longtemps différées, ils sont déterminés à s'acquitter de leur engagement solennel en assumant pleinement leur responsabilité à l'égard du processus électoral. Ils en appellent, à cet égard, aux Nations Unies, au Conseil de sécurité, à l'ensemble des partenaires d'Haïti pour qu'ils soutiennent leurs efforts dans cette voie, en vue de surmonter les derniers obstacles encore présents sur la route des élections dont le premier tour, initialement prévu le 26 octobre prochain, doit nécessairement avoir lieu cette année.

Sur le plan de la stabilisation et de la sécurité, le Gouvernement ne peut que se réjouir de l'appui opérationnel des forces de la MINUSTAH à la Police nationale d'Haïti et des succès remportés au chapitre de sa professionnalisation. S'agissant du renouvellement du mandat de la MINUSTAH, le Gouvernement haïtien a eu l'occasion de faire part de ses vues et de sa propre évaluation de la situation à la mission d'évaluation des Nations Unies effectuée cet été à Port-au-Prince. Il partage pleinement l'analyse du Secrétaire général quant aux gains incontestables effectués dans les axes prioritaires de la mission de stabilisation et quant à la nécessité de consolider ces gains. À la lumière de sa propre évaluation des risques et des menaces à la sécurité interne et externe, et en plein accord avec les conclusions de l'examen de la stabilité globale de la situation, le Gouvernement haïtien souscrit, pour sa part, à la recommandation faite au Conseil de sécurité de prolonger d'un an le mandat de la MINUSTAH, jusqu'au 15 octobre 2015, étant entendu que cette prorogation s'inscrit dans la perspective d'un désengagement progressif de la Mission, s'accompagnant d'un transfert graduel de ses responsabilités aux autorités nationales haïtiennes.

Dans le même ordre d'idées, le Gouvernement haïtien appuie la recommandation faite par le Secrétaire général d'un désengagement en deux étapes de la MINUSTAH, laquelle aurait une présence réduite sur le terrain, mais maintiendrait une composante militaire d'envergure appropriée, qui fournirait un appui pertinent aux institutions haïtiennes uniquement lorsque des situations de maintien de l'ordre excéderaient les capacités de ces dernières. Nous souhaitons, tout particulièrement, que ce mandat, renouvelé et reconfiguré, permette d'assurer une présence de la Mission qui concorde avec les besoins réels d'Haïti et les impératifs de l'heure. Cette présence, nous en sommes certains, continuera d'être d'un précieux soutien pour les institutions haïtiennes, notamment dans le contexte du prochain cycle électoral qui, en plus des élections législatives et municipales de cette année, comprendra aussi l'élection présidentielle en 2015, comme le souligne le rapport du Secrétaire général.

Dans cet esprit, le Gouvernement haïtien continuera d'apporter tout son concours au Conseil de sécurité et au Secrétaire général dans le contexte de l'élaboration d'un plan de « consolidation des gains » enregistrés ces 10 dernières années et de la nouvelle vision du champ d'action de la MINUSTAH au-delà de 2016. Il réitère son engagement de veiller à ce que les institutions nationales assument pleinement leur rôle et leurs responsabilités dans la nouvelle configuration qui sera mise en place et qui sera appelée à consolider, aux côtés des institutions nationales, le socle de la démocratie et de l'état de droit, de la sécurité et du développement durable en Haïti.

En remerciant le Secrétaire général pour ce rapport, qui va assurément servir de guide et d'orientation aux travaux du Conseil, je renouvelle au Conseil de sécurité, la détermination du Gouvernement haïtien de continuer à travailler en collaboration avec lui à la pleine réalisation du mandat confié à la MINUSTAH.

Je voudrais, pour conclure, réitérer les sentiments de gratitude du peuple et du Gouvernement haïtiens à la Représentante spéciale du Secrétaire général des Nations Unies, Mme Sandra Honoré, pour son engagement de

tous les instants à la cause de la paix et du dialogue entre toutes les composantes de la société haïtienne. La reconnaissance du Président Martelly, du Premier Ministre Lamothe et de l'ensemble du Gouvernement haïtien va à tous les États Membres qui, dans 1e meilleur esprit de solidarité et de coopération internationales, continuent d'accompagner le peuple haïtien dans sa longue marche vers l'édification irréversible d'un État de droit et d'une société authentiquement démocratique en fournissant, depuis 10 ans, leur généreuse contribution en troupes et en ressources humaines, financières, techniques et matérielles à la MINUSTAH.

J'en prends occasion, au nom du Gouvernement, pour féliciter le personnel de la MINUSTAH qui s'acquitte d'une tâche immense, complexe, souvent difficile, ainsi que le personnel des Nations Unies œuvrant tant à New York que sur le terrain en Haïti.

M. Rishchynski (Canada) : Je voudrais vous remercier, Madame la Présidente, ainsi que le Conseil de l'occasion qui m'est donnée de prendre la parole. J'aimerais aussi saisir cette occasion pour saluer et féliciter la Représentante spéciale du Secrétaire général, l'Ambassadrice Honoré, pour l'excellent rapport qu'elle a soumis au Conseil aujourd'hui, et pour ses efforts et ceux de toute l'équipe de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) sur le terrain.

Le Canada entretient un partenariat unique avec Haïti depuis des dizaines d'années. Depuis 2006, le Canada a versé plus de 1,4 milliard de dollars à des fins de développement et d'aide humanitaire. Ces efforts visent à compléter et à soutenir les mesures prises et les efforts déployés par nos partenaires, y compris les entités multilatérales et régionales en Haïti.

Le Canada s'est efforcé d'apporter des améliorations dans de nombreux domaines, tels que la croissance économique, la sécurité alimentaire, la gouvernance et – conformément à l'Initiative de Muskoka lancée par le Canada dans le cadre du G-8 – la santé des mères, des nouveau-nés et des enfants.

Cependant, il reste encore fort à faire pour assurer la stabilité et le développement durable dans le pays.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

Le Canada est particulièrement inquiet des retards constants dans la tenue d'élections sénatoriales, locales et municipales en Haïti. En vertu de la Constitution haïtienne, des élections démocratiques devaient se tenir il y a trois ans, soit en 2011. La tenue d'élections en 2014 constitue une étape nécessaire afin de préserver la légitimité des institutions, ainsi que de consolider et de faire progresser la stabilité de la démocratie en Haïti. Nous exhortons donc tous les acteurs politiques en Haïti à organiser des élections et à s'assurer que celles-ci sont crédibles, justes et inclusives et qu'elles peuvent effectivement avoir lieu cette année.

(*l'orateur reprend en français*)

Un gouvernement doit refléter la volonté de son peuple; pour que le Gouvernement haïtien reflète cette volonté, les voix de ses citoyens doivent être entendues. Le Canada est prêt et disposé à soutenir ces élections. D'ailleurs, il a récemment annoncé un financement de 8,7 millions de dollars pour appuyer celles-ci par l'intermédiaire du Programme des Nations Unies pour le développement et de la National Democratic Institute. Cette contribution, ajoutée à celle de nos partenaires, complétera le fonds du Gouvernement haïtien pour l'organisation de ses élections. Le Canada prend également note des efforts de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti visant à apporter une aide électorale et un soutien logistique pour ces élections, et il lui en est reconnaissant.

Nous souhaitons souligner l'importance du renforcement du statut des institutions haïtiennes, y compris de leur capacité à jouer un rôle de plus en plus grand à l'avenir.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

La transparence, la responsabilisation, la compétitivité économique et la diversification sont essentielles à la croissance économique durable d'Haïti. Le développement du secteur privé permettra de créer des emplois et de faire rouler l'économie locale, ce qui favorisera la résilience, tant dans les collectivités que dans l'ensemble du pays, en promouvant la stabilité. Les intervenants doivent accorder la priorité aux mesures qui amélioreront le milieu des affaires, de façon à ce que le potentiel économique d'Haïti se traduise par des avantages socioéconomiques concrets pour le peuple haïtien. Le Canada se réjouit de la loi pour lutter contre la corruption qui a été promulguée en mai 2014 et il encourage sa mise en œuvre intégrale. Il est essentiel qu'Haïti règle le problème de la corruption en vue de moderniser le milieu des affaires et de faciliter les investissements nationaux et étrangers.

(*l'orateur reprend en français*)

Le Canada accueille favorablement les progrès réalisés par le Gouvernement haïtien, avec l'appui de la communauté internationale, pour continuer à réduire le nombre d'Haïtiens qui vivent dans des camps en raison du séisme de janvier 2010. Mais il faudra en faire beaucoup plus pour résoudre certains problèmes qui existent en Haïti au chapitre des droits de la personne. La faiblesse généralisée du secteur de la justice continue de susciter des préoccupations en plus de nuire à la protection des droits de la personne. Un grand nombre d'Haïtiens – jusqu'à 70 % de la population carcérale, selon certaines sources – sont détenus pendant de longues périodes avant leur procès, dans d'horribles conditions. Il est temps de s'attaquer à ce problème. Le Canada accueille favorablement les efforts de la MINUSTAH dans le cadre de la réforme judiciaire. La poursuite de la coopération internationale et des efforts des autorités haïtiennes afin de renforcer les institutions s'avère essentielle pour améliorer la situation actuelle de manière efficace et durable.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

Le Canada salue le travail de la MINUSTAH en Haïti et il continue de lui apporter son soutien. Depuis 10 ans, celle-ci s'emploie à améliorer les conditions de sécurité et à instaurer une stabilité durable en Haïti, des domaines où elle a réalisé des progrès considérables.Le Canada constate la planification tournée vers l'avenir effectuée par la MINUSTAH en Haïti, notamment le retrait graduel des Nations Unies. Il est important que les décisions qui sont prises reflètent la situation sur le terrain et, en particulier, la capacité de l'État haïtien à assurer la sécurité de sa population. Nous devons aussi éviter une réduction des ressources qui serait susceptible de compromettre les résultats obtenus à ce jour et déterminer le rôle que la MINUSTAH devrait jouer à l'égard de la stabilité et de la sécurité au cours d'événements nationaux importants, tels que l'élection présidentielle de 2015. Il faut également continuer de renforcer la Police nationale d'Haïti. Nous saluons le Gouvernement haïtien et la Mission pour leur contribution à la réforme et au perfectionnement de la Police nationale d'Haïti, une organisation qui, ces derniers mois, a montré qu'elle était capable de s'acquitter de plus en plus efficacement de sa tâche. Le Canada est fier d'être au nombre des pays qui contribuent le plus à renforcer la Police nationale d'Haïti, et nous saluons les autres pays membres avec qui nous collaborons dans le cadre de ces efforts. Nous exhortons le Gouvernement haïtien à poursuivre son travail et à s'appuyer sur ses acquis, tout en conservant au nombre de ses priorités la Police et un secteur judiciaire indépendant et renforcé. Ainsi, le peuple haïtien pourra avoir confiance en son gouvernement : un gouvernement responsable qui met en valeur la primauté du droit.

(*l'orateur reprend en français*)

Je voudrais, pour conclure, souligner que dans ces grandes tribunes internationales, jamais nous ne devons oublier le peuple haïtien. Les femmes qui parcourent des kilomètres à pied, chaque jour, pour se rendre au marché de Pétionville, les chauffeurs de tap-tap qui emmènent leurs passagers sur les routes de Cap-Haïtien, les pêcheurs amarrés à l'île de Gonaïves sous les rayons brûlants du soleil : tout ce qu'ils souhaitent, c'est de gagner leur pain dans un contexte sécuritaire favorable et, ainsi, donner la chance à leurs filles et leurs fils d'avoir un avenir meilleur et des possibilités plus larges. L'avenir des enfants repose en effet sur l'économie locale, la gouvernance démocratique, la stabilité et la sécurité.

Je peux assurer tous ceux qui sont ici présents que le Canada demeure résolu à concrétiser cet avenir et à maintenir son engagement à l'égard d'Haïti.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Brésil.

M. Patriota (Brésil) (*parle en anglais*) : Je voudrais vous remercier, Madame la Présidente, d'avoir convoqué le présent débat. Je voudrais aussi remercier la Représentante spéciale du Secrétaire général, Mme Sandra Honoré, de son exposé. Je réitère l'appréciation et le respect de mon gouvernement pour le leadership et l'appui constant à la consolidation de la paix et à la démocratie en Haïti. Je tiens aussi à saluer la contribution du Représentant permanent d'Haïti, l'Ambassadeur Régis, et je suis heureux de voir le Commandant de la Force de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), le général de division Jaborandy, présent parmi nous.

Le tout dernier rapport du Secrétaire général (S/2014/617), basé sur les conclusions de la mission d'évaluation stratégique et sur sa dernière visite en Haïti, nous donne des raisons d'être optimistes, mais prudents. Le défi qui nous attend est de trouver un équilibre entre les deux – optimisme et prudence – d'une manière qui ne compromette pas la réalisation des aspirations nourries par le Conseil de sécurité lorsqu'il a créé l'opération de maintien de la paix il y a 10 ans.

Depuis le séisme, le produit intérieur brut a augmenté en moyenne de 4 % par an, avec des résultats impressionnants dans des secteurs tels que l'agriculture, comme le représentant du Nigéria l'a souligné aujourd'hui. Bien que d'importants progrès aient été réalisés sur la voie de la stabilisation du pays, Haïti a encore besoin d'assistance pour surmonter avec succès les obstacles qui subsistent au plan politique et en matière de sécurité notamment. Le legs de la MINUSTAH, et donc de l'ONU, en Haïti, dépendra d'un équilibre juste, responsable et éclairé entre la préservation de l'immense investissement réalisé et des gains obtenus dans la stabilisation et le renforcement des institutions d'une part, et la reconnaissance du fait que la Mission ne devrait pas rester en Haïti à perpétuité, d'autre part.

Le Brésil tient à rappeler l'importance capitale de la tenue d'élections libres, régulières et inclusives. Nous exhortons les dirigeants haïtiens à coopérer afin de permettre l'organisation au plus tôt des élections législatives et locales qui n'ont que trop tardé. Nous espérons que le dialogue politique aboutira dans un proche avenir à de nouveaux engagements concrets et favorisera la réconciliation nationale et le renforcement institutionnel de toutes les branches de l'État haïtien, permettant ainsi la normalisation de la vie démocratique dans le pays.

Mais les dirigeants haïtiens auraient tort de supposer que s'ils ne s'engagent pas en faveur de la stabilité institutionnelle, de la tenue des élections et de la consolidation de la démocratie, la communauté internationale sera prête à maintenir une présence qui dure depuis 10 ans déjà au travers de la MINUSTAH. Le Brésil partage l'opinion exprimée par le Secrétaire général, à savoir « qu'il reste envisageable d'approfondir le processus de consolidation en cours » (*S/2014/617, par.56*), ce qui constituerait une option viable, responsable et adéquate. Nous soutenons sa recommandation en faveur d'un retrait en deux étapes de la MINUSTAH, car elle repose sur une évaluation militaire estimant qu'une force de deux bataillons de 2 370 personnes est adaptée aux réalités du terrain et repose également sur l'évaluation de la capacité du Gouvernement haïtien à assumer une plus grande responsabilité pour la sécurité.

Les forces motrices derrière la réduction de la présence de la MINUSTAH en Haïti devraient être la tenue d'élections et la capacité globale du secteur de la sécurité haïtien, y compris la Police nationale d'Haïti, et non pas des considérations financières ou des plafonds budgétaires artificiels. Selon l'évaluation militaire qui a été faite, nous convenons que la réduction des effectifs recommandée par le Secrétaire général prévoit la capacité nécessaire pour faire face aux défis à venir et aux tensions susceptibles de se produire pendant les campagnes politiques et les élections, tout en évitant le risque d'un vide sécuritaire en raison d'un départ prématuré de la MINUSTAH. Une nouvelle réduction des effectifs ne devrait pas se faire sur la base des réalités actuelles, car il faut tenir compte de l'évolution de la situation, principalement au moment de l'élection présidentielle.

Même si la stratégie de retrait proposée est adéquate, nous devons redoubler d'efforts pour veiller à ce que les acquis réalisés au niveau de la stabilité deviennent durables. À cette fin, une présence militaire allégée devrait être accompagnée d'un renforcement du rôle des institutions nationales, notamment la Police nationale d'Haïti, le système judiciaire et le système carcéral. Nous encourageons la Police nationale d'Haïti à tirer profit des efforts déployés par la MINUSTAH pour veiller au succès du transfert des responsabilités de sécurité dans les zones critiques et à continuer à participer aux opérations conjointes avec la Mission.

Pour que la stratégie de consolidation se solde par la stabilité à long terme d'Haïti, il faudra également reconnaître que l'aide au développement, tant de la part du système des Nations Unies que d'autres acteurs, devra être augmentée au même rythme au moins que le désengagement militaire. La création d'emplois et de revenus et l'investissement dans l'éducation doivent être des priorités de premier ordre pour toutes les parties prenantes. Ce processus doit s'aligner sur les priorités du Gouvernement et faire l'objet d'une appropriation de la part de tous les Haïtiens.

La MINUSTAH doit continuer à contribuer à un climat de stabilité grâce au progrès économique et social et utiliser les outils dont elle dispose pour élaborer, dans le cadre de son mandat, des projets à impact rapide et de réduction de la violence communautaire, tout en renforçant les capacités de génie civile. À l'approche de la stratégie de retrait de la MINUSTAH, nous tenons à souligner qu'il importe de renforcer la composante civile de la Mission, notamment sa capacité à coordonner, avec l'appui du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général et du Coordonnateur résident du Programme des Nations Unies pour le développement, les activités du système des Nations Unies et de l'équipe de pays des Nations Unies sur le terrain. À cet égard,

nous rappelons qu'il importe d'intégrer les activités du système des Nations Unies en Haïti dans les activités de la MINUSTAH visant à promouvoir le renforcement des institutions de l'État directement associées aux domaines d'activités principaux de son mandat, notamment en matière d'accès à la justice et à l'état de droit.

(*l'orateur poursuit en français*)

Le Brésil salue les initiatives du Gouvernement d'Haïti et de la MINUSTAH pour combattre l'épidémie de choléra. Dans ce contexte, la réduction de 82 % du nombre de personnes touchées par la maladie est très encourageante. Le Gouvernement haïtien et l'Organisation des Nations Unies ne sont certainement pas seuls dans ces efforts. La coopération tripartite Brésil- Cuba – Haïti a récemment inauguré trois hôpitaux de niveau intermédiaire et un centre de réadaptation dans la région de Port-au-Prince et a formé des centaines d'agents de santé communautaires pour soutenir, entre autres, le traitement du choléra et des mesures de prévention.

Pour conclure, Madame la Présidente, le Brésil renouvelle son engagement et sa solidarité à long terme avec Haïti, traduits, entre autres initiatives, par la coopération technique, l'aide économique et ses dix années de contribution à la MINUSTAH. Haïti a besoin de compter sur la communauté internationale pour faire face à des défis complexes liés à la sécurité, à la stabilité, à la démocratie et au développement. Le moment n'est pas venu d'un désengagement international; il faut cependant avoir une confiance redoublée dans la capacité des Haïtiens eux-mêmes, avec le soutien international, à répondre à ces défis dans un environnement de dialogue et de coopération.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Uruguay.

M. Koncke (Uruguay) (*parle en espagnol*) : J'ai l'honneur de m'exprimer au nom du Groupe des Amis d'Haïti, qui comprend l'Argentine, le Brésil, le Canada, le Chili, la Colombie, les États-Unis d'Amérique, la France, le Guatemala, le Pérou et mon pays, l'Uruguay.

Je tiens à vous féliciter, Madame la Présidente, d'avoir organisé le présent débat pour discuter du dernier rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) (S/2014/617).

Le Groupe des Amis se félicite de la présence de la Représentante spéciale du Secrétaire général, Mme Sandra Honoré, et la remercie de son exposé détaillé et du travail inlassable qu'elle réalise.

Le renforcement de l'état de droit et des institutions démocratiques, la mise en place d'une culture politique propice à la stabilité démocratique et l'amélioration des conditions socioéconomiques sont des éléments clefs indispensables à l'instauration d'une stabilité et d'une prospérité plus grandes et plus durables en Haïti. À cet égard, le Groupe des Amis invite tous les acteurs politiques haïtiens à continuer d'approfondir le dialogue et la coopération en vue de consolider la démocratie dans leur pays, et rappelle l'importance de tenir cette année des élections législatives, municipales et locales libres et transparentes, étape essentielle et urgente vers la stabilité durable, le relèvement et le développement en Haïti. Le Groupe des Amis salue les efforts consentis par la Représentante spéciale du Secrétaire général en Haïti pour encourager un climat de dialogue entre tous les acteurs nationaux dans le but de renforcer les institutions démocratiques haïtiennes.

La signature de l'Accord d'El Rancho marque une étape importante dans le processus mené par les Haïtiens, et traduit la volonté des acteurs politiques du pays d'avancer dans la préparation des élections. Lorsque le Conseil de sécurité s'est réuni pour examiner la question concernant Haïti en mars de cette année (voir S/PV.7147), le Groupe des Amis a encouragé les dirigeants politiques haïtiens à maintenir leur esprit de coopération et à agir rapidement pour mettre en œuvre les dispositions de l'Accord relatives à la réforme de la loi électorale de 2013, à la mise en place du Conseil électoral transitoire et à la fixation d'un calendrier électoral. C'est pourquoi le Groupe des Amis note avec grande préoccupation qu'après plusieurs mois, Haïti n'a toujours pas réformé sa loi électorale. En conséquence, le Conseil électoral a conclu qu'il ne sera pas possible d'organiser des élections le 26 octobre.

Le Groupe des Amis partage le point de vue du Secrétaire général, à savoir que la tenue d'élections inclusives en 2014 est essentielle pour assurer la continuité en 2015, consolider la démocratie et l'état de droit, promouvoir le développement socioéconomique nécessaire à l'amélioration des conditions de vie de la population et instaurer une stabilité durable. Et le Groupe des Amis appelle tous les acteurs politiques haïtiens à s'acquitter de leurs obligations envers le peuple haïtien

par la voie du dialogue et en prenant des mesures pour veiller à ce que les élections aient lieu en 2014.

Le Groupe des Amis prend note du rapport du Secrétaire général et l'examine soigneusement. D'après le rapport, la situation en matière de sécurité est restée relativement calme en Haïti, bien que le nombre d'homicides ait augmenté, de même que les manifestations suscitées par les difficultés socioéconomiques. Une forte baisse a en revanche été enregistrée pour ce qui est des enlèvements et d'autres crimes. Le Groupe des Amis salue l'amélioration de l'intervention de la Police nationale d'Haïti face aux manifestations dans tout le pays, tout en observant que le nombre de demandes faites par la Police nationale à la MINUSTAH pour qu'elle intervienne en renfort a augmenté.

Le Groupe des Amis prend note des progrès accomplis dans l'exécution du plan de consolidation de la MINUSTAH pour la période 2013-2016, qui vise à permettre aux autorités haïtiennes d'assumer, dès que les conditions le permettront, la pleine responsabilité de la sécurité de leur pays. Nous recommandons le transfert progressif des responsabilités en matière de sécurité et soulignons qu'il importe que l'action future s'appuie sur les conditions sur le terrain. Il faut éviter de prendre des décisions pouvant compromettre les résultats obtenus jusque-là, et tenir compte du rôle que la MINUSTAH doit continuer de jouer pour contribuer à la stabilité et à la sécurité lors d'événements nationaux importants tels que les élections, y compris l'élection présidentielle prévue en 2015.

Le Groupe des Amis réitère qu'il importe que le Gouvernement haïtien s'engage à renforcer l'état de droit et à accomplir d'autres progrès dans les secteurs de la justice et de la sécurité. Le Groupe voudrait à cet égard mettre l'accent sur le rôle fondamental de la Police nationale d'Haïti pour la stabilité et la sécurité du pays, et souligner qu'il importe de parachever son renforcement, sa professionnalisation et sa réforme en cours pour lui permettre d'assumer la pleine responsabilité de la sécurité en Haïti. À cet égard, le Groupe des Amis souligne l'importance que revêt une formation de la Police nationale d'Haïti en dehors de Port-au-Prince, et son observation des normes les plus élevées en matière de respect des droits de l'homme. Dans le même temps, le Groupe considère que le renforcement de la police, seul, n'est pas suffisant pour consolider l'état de droit en Haïti. Il faut améliorer le système judiciaire, ce qui passe notamment par la nécessité de s'attaquer d'urgence aux problèmes graves liés à la détention provisoire et à la surpopulation carcérale, imposant au Gouvernement de fournir des ressources financières suffisantes ainsi que du personnel qualifié.

Le Groupe des Amis d'Haïti réaffirme son attachement à la politique de tolérance zéro des Nations Unies pour l'exploitation et les sévices sexuels, et attend de l'ensemble du personnel des Nations Unies qu'il observe à cet égard les normes de conduite les plus élevées. Le Groupe exhorte tous les acteurs à assumer leurs responsabilités afin de prévenir ce type de situations, d'enquêter sur les cas allégués et de faire répondre les auteurs de leurs actes.

Le Groupe accueille avec satisfaction les progrès notables enregistrés en 2014 en ce qui concerne le relogement des personnes déplacées par le tremblement de terre de 2010. Toutefois, nous sommes également préoccupés par les conditions régnant dans les camps qui restent, l'accès à l'eau et à des toilettes y étant inégal et le taux de malnutrition élevé, en particulier par les conditions de vie des femmes et des enfants, illustration des défis humanitaires auxquels Haïti continue d'être confronté.

Le Groupe des Amis prend note du travail que le Gouvernement haïtien, la MINUSTAH et d'autres continuent d'accomplir pour protéger les groupes vulnérables et elle exhorte tous les acteurs à accorder la plus grande attention à la prévention et à la réduction de la criminalité violente, en particulier contre les femmes et les enfants, notamment les viols et autres crimes de violence sexuelle.

Nous saluons les progrès considérables accomplis en vue de faire reculer le choléra en Haïti depuis le début de l'épidémie. Les efforts en cours pour éliminer l'épidémie de choléra nous rappellent combien il importe que se poursuive la coopération entre la communauté internationale et le Gouvernement haïtien en vue de répondre aux besoins du peuple haïtien. À cet égard, le Groupe accueille avec satisfaction l'appui fourni par l'ONU au plan décennal national d'élimination du choléra en Haïti, ainsi que l'action menée par le Coordonnateur principal pour la lutte contre le choléra en Haïti. Le Groupe des Amis d'Haïti salue également les efforts de la communauté des donateurs, qu'il appelle à honorer sans retard les engagements qu'elle a pris. Le Groupe se félicite de la visite effectuée par le Secrétaire général en Haïti les 14 et 15 juillet et au cours de laquelle il a lancé, conjointement avec le Premier Ministre, M. Lamothe, la campagne d'assainissement total, une

initiative essentielle pour lutter contre le choléra. Le Groupe accueille également avec satisfaction la création du Comité de haut niveau pour l'élimination du choléra, qui s'est déjà réuni à deux reprises.

Le Groupe des Amis d'Haïti estime que la sécurité, le respect des droits de l'homme, l'état de droit et le développement sont étroitement liés et renforcent mutuellement la stabilité. C'est pourquoi nous soulignons la nécessité de s'atteler de façon systématique au chômage, à l'éducation et à la fourniture des services sociaux de base, et d'assurer l'autonomisation économique et politique des femmes. En même temps, le Groupe fait observer qu'il ne peut y avoir de véritable stabilité ou de développement durable en Haïti sans élections transparentes et libres, sans renforcement des institutions démocratiques et sans processus démocratique crédible.

Dans ce contexte, le Groupe souligne qu'il importe de promouvoir l'état de droit par le renforcement des institutions haïtiennes, et réaffirme la responsabilité qui incombe à la MINUSTAH d'appuyer l'État haïtien en promouvant des structures de gouvernance améliorées, en étendant l'autorité de l'État et en promouvant et en protégeant les droits de l'homme, conformément à son mandat. À cet égard, le Groupe souligne à quel point les projets à effet rapide de la MINUSTAH contribuent au renforcement de l'état de droit et à la bonne gouvernance, à la lutte contre choléra, au renforcement de la sécurité avec l'installation d'un meilleur éclairage dans les quartiers sensibles, à l'amélioration des infrastructures publiques, à l'éducation civique et à la formation de représentants de la société civile.

Enfin, le Groupe des Amis réaffirme son engagement et sa solidarité avec le peuple et le Gouvernement d'Haïti dans leurs efforts en faveur de la stabilité, de la reconstruction, du relèvement, du développement économique et social et de la consolidation démocratique. Le Groupe des Amis reconnaît l'important rôle que joue la MINUSTAH dans le maintien de la stabilité et de la sécurité en Haïti. Il exprime son appui aux femmes et aux hommes de la MINUSTAH et en salue le dévouement et les efforts inlassables à l'appui du relèvement et de la stabilité d'Haïti.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Guatemala.

Mme Bolaños Pérez (Guatemala) (*parle en espagnol*) : Nous remercions Mme Sandra Honoré d'avoir présenté le rapport du Secrétaire général (S/2014/617) ainsi que le Représentant permanent d'Haïti pour ses observations importantes.

Il y a quelques mois, le Guatemala a accueilli avec satisfaction l'annonce concernant le consensus forgé en Haïti avec la signature de l'Accord d'El Rancho. Nous considérons que cela a marqué une évolution dans la culture politique du pays. C'est pourquoi nous déplorons le fait que cet Accord n'a pas été appliqué ainsi que le climat de méfiance, qui non seulement entrave l'organisation d'élections législatives pour que le Parlement puisse continuer de fonctionner en 2015 mais retarde également le processus de reconstruction du pays. Nous appelons les dirigeants politiques à reprendre le dialogue et à sortir de cette nouvelle impasse. La tenue d'élections sans exclusive en 2014, conformément à la Constitution, est essentielle pour consolider la démocratie et l'état de droit et promouvoir le développement socioéconomique, nécessaires à l'amélioration des conditions de vie de la population et à l'instauration d'une stabilité durable. À cet égard, le Guatemala partage pleinement les préoccupations exprimées par le Secrétaire général, au paragraphe 62 de son rapport, au sujet des conséquences qu'auraient de nouveaux retards dans l'organisation des élections.

Pour que le processus électoral espéré se déroule de manière satisfaisante, il faut que la sécurité et la confiance règnent, ce qui ne peut être fait que par une présence militaire et policière importante et dissuasive. L'expérience montre que l'ONU doit maintenir une présence adéquate dans le pays, et c'est pourquoi nous examinons soigneusement la proposition faite récemment par le Secrétaire général visant à réduire de moitié la composante militaire de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH). Pour l'instant, nous accueillons cette proposition avec un certain scepticisme car nous continuons de penser qu'il faut, en ce moment, éviter des mesures risquant de mettre en péril le bon déroulement des élections.

Le rapport du Secrétaire général, aussi bien que la récente réunion avec les pays qui fournissent des contingents (voir S/PV.7261 (Closed)), illustrent le fait que l'appui opérationnel fourni par les forces de la MINUSTAH reste nécessaire. Il convient de rappeler que nous sommes actuellement en phase de consolidation de la Mission et que c'est uniquement lorsque cette phase sera achevée que devra commencer le processus de reconfiguration et de restructuration. Nous devons agir de manière réfléchie, sur la base des

conditions sur le terrain et en étroite consultation avec le Gouvernement haïtien, ainsi qu'avec les pays qui fournissent des contingents.

Quant à la consolidation de la sécurité sur la totalité du territoire national, nous prenons bonne note des progrès enregistrés en matière de professionnalisation de la Police nationale d'Haïti. En réalité, il a toujours été entendu que toute réduction notable de la composante militaire de la MINUSTAH devrait non seulement être progressive et responsable, mais également s'accompagner nécessairement du renforcement des capacités et de l'augmentation des effectifs de la Police nationale d'Haïti. Il ne s'agit pas uniquement d'un critère quantitatif, mais la professionnalisation de la police est liée à des progrès dans les secteurs judiciaire et pénitentiaire, lesquels progrès sont nécessaires pour renforcer l'état de droit afin d'instaurer une force policière qui soit également de qualité.

En résumé, nous comprenons bien que, si les dirigeants et tous les habitants d'Haïti n'affichent pas la ferme volonté politique de parvenir à une sécurité démocratique, aucune présence militaire ou pression internationale ne permettra de sortir de l'impasse dans laquelle le pays est enfermé. Dans le même temps, il est clair que, sans l'appui de la communauté internationale, les Haïtiens ne pourront pas, à eux seuls, instaurer la « stabilité » qui est la raison d'être de la Mission.

Pour terminer, je voudrais rendre hommage à Mme Sandra Honoré pour son travail à la tête de la MINUSTAH, dans une période marquée par des défis et des difficultés. Elle s'est acquittée de son travail avec brio, comme elle l'a démontré une nouvelle fois ce matin en nous présentant le rapport du Secrétaire général. Le Guatemala continuera d'appuyer sa gestion.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Colombie.

Mme Mejía Vélez (Colombie) (*parle en espagnol*) : Je tiens à vous remercier, Madame la Présidente, ainsi que tous les membres du Conseil de sécurité, pour votre dévouement et pour avoir décidé de convoquer le présent débat sur la situation en Haïti. Nous remercions également la Représentante spéciale du Secrétaire général, Mme Sandra Honoré, de son exposé détaillé devant le Conseil et de son engagement infatigable, que nous sommes nombreux à avoir observé sur le terrain même. Nous la remercions également d'avoir joué un rôle dans l'invitation du Secrétaire général, qui a récemment rendu visite à notre région.

La Colombie s'associe à la déclaration faite par l'Ambassadeur de l'Uruguay au nom du Groupe des Amis d'Haïti.

La sécurité, la stabilité et l'instauration de conditions de vie plus dignes pour le peuple haïtien, ainsi que le renforcement des capacités institutionnelles de la démocratie du pays, doivent rester prioritaires dans l'engagement de la communauté internationale auprès d'Haïti, seul pays du continent américain où se trouve encore une mission de stabilisation des Nations Unies, comme vient de la rappeler son Représentant permanent, l'Ambassadeur Régis, que je salue. Nous partageons donc la préoccupation du Secrétaire général devant l'impasse dans laquelle s'enlisent la loi électorale au Sénat et la tenue des élections tant attendues, qu'elles soient législatives, municipales ou locales, qui étaient prévues en octobre.

La Colombie se fait l'écho de l'appel urgent lancé par tous, ici présents, aux acteurs politiques haïtiens pour qu'ils s'acquittent de leur devoir vis-à-vis de leurs citoyens, qui les ont élus, en permettant cette consolidation démocratique en Haïti.

Il est indéniable que des progrès ont été accomplis, comme cela a été dit, dans des domaines comme la sécurité, la réduction de certains facteurs de violence et la réinstallation de grands nombres de personnes déplacées dans des camps, et avec une croissance économique indiscutable – avec un produit intérieur brut positif –, des efforts pour attirer les investissements étrangers et développer l'agriculture, dont nous sommes nous-mêmes témoins sur le terrain. Cela étant, il reste encore de multiples défis à relever. C'est pourquoi nous nous inquiétons qu'une accélération de la réduction des effectifs de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) pourrait se traduire par une inversion des acquis obtenus, en particulier s'agissant de l'accompagnement nécessaire à la tenue d'élections qui réaffirment la vocation démocratique qui existe en Haïti et, de longue date, dans notre région. Nous nous inquiétons également que cette décision, lorsqu'elle sera prise, ne soit pas fondée exclusivement sur les conditions sur le terrain mais qu'elle dépende de motifs budgétaires.

Les prochaines élections, prévues cette année, et celles prévues en 2015 – l'élection présidentielle de 2015 – représentent un défi considérable qui exige un appui et accompagnement idoines de la part de la communauté internationale et de la MINUSTAH, tant de sa composante militaire que de la composante de

police – à laquelle la Colombie participe activement. Nous ne devons pas perdre de vue qu'une réduction des effectifs de la MINUSTAH ne signifie pas uniquement une réduction du nombre de soldats – d'un ou deux contingents. Elle affecte également de nombreux autres segments de la Mission qui effectuent un travail précieux s'agissant du renforcement des institutions, de la décentralisation, de la préparation et de l'intervention en cas de catastrophe – dans un pays qui, nous l'avons vu, y est hautement vulnérable –, ainsi que de l'assistance technique électorale et du renforcement et de l'accompagnement de la Police nationale d'Haïti.

En conséquence, nous invitons à envisager avec prudence des réductions supplémentaires des effectifs de la MINUSTAH, qui devraient systématiquement être motivées par un renforcement des conditions qui permettrait au peuple haïtien de retrouver la pleine normalité démocratique, ainsi que par une consolidation des institutions du pays et par l'amélioration de son contexte socioéconomique, ce qui correspond en définitive à ce que recherche la communauté internationale.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Thomas Mayr-Harting, Chef de la délégation de l'Union européenne auprès de l'ONU.

M. Thomas Mayr-Harting (*parle en anglais*) : En raison des contraintes de temps, je renvoie les représentants à la version imprimée de ma déclaration, dont je ne prononcerai qu'une version abrégée.

(*l'orateur poursuit en français*)

J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne. Je remercie le Secrétaire General pour son rapport (S/2014/617) et la Représentante Spéciale pour son exposé, et je remercie également le Représentant Permanent d'Haïti pour sa présentation.

La Turquie, l'ancienne République yougoslave de Macédoine, le Monténégro, l'Islande, la Serbie, l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, ainsi que l'Ukraine et l'Arménie se rallient à la présente déclaration.

La consolidation des acquis démocratiques est une condition essentielle pour garantir la stabilité et répondre aux immenses défis socioéconomiques et de développement auxquels est confrontée une grande majorité de la société haïtienne. L'Union européenne est déterminée à agir, en accord avec les autres partenaires, pour faire en sorte que ces progrès demeurent irréversibles. L'Union européenne a poursuivi ces derniers mois ses contacts avec les différents acteurs institutionnels concernés pour encourager le dialogue et trouver les compromis nécessaires pour respecter le calendrier électoral fixé par le décret du Président Martelly du 14 juillet. C'est donc avec regret et préoccupation que nous constatons des difficultés persistantes dans la mise en œuvre de l'accord dit d'« El Rancho ». Cette impasse rend peu probable que les élections puissent avoir lieu avant la fin de l'année en cours et sur la base d'une loi électorale révisée.

L'Union Européenne estime que le respect des échéances électorales prévues par la Constitution et la nécessité de garantir le fonctionnement des institutions démocratiques devraient représenter un objectif partagé par l'ensemble des forces politiques haïtiennes. Compte tenu du risque concret d'un vide législatif et juridique à partir de janvier 2015, l'Union européenne appelle à une solution permettant la continuité du fonctionnement des mécanismes législatifs qui fasse l'objet du plus large consensus possible entre les acteurs politiques et institutionnels intéressés. L'envoi d'une mission d'observation électorale de l'Union européenne en Haïti n'est pas prévu. En revanche, en plus de la contribution de 5 millions d'euros au Fonds électoral géré par le Programme des Nations Unies pour le développement, l'Union européenne pourrait envisager d'envoyer un groupe d'experts électoraux comme cela avait été fait lors des élections de 2011.

L'Union européenne se félicite de la diminution continue du nombre de personnes déplacées vivant encore dans des camps. Toutefois, ces familles continuent à vivre dans des conditions déplorables. Il est donc essentiel que le Gouvernement haïtien multiplie ses efforts pour assurer des conditions de vie acceptables et le respect des droits fondamentaux de ces personnes. Compte tenu de la persistance de besoins, l'Union européenne prévoit de poursuivre en 2015 son engagement dans le domaine humanitaire.

L'Union européenne vient de signer avec le Gouvernement haïtien un instrument de programmation pour la période allant de 2014 à 2020 avec une enveloppe de 420 millions d'euros. Cela témoigne de l'engagement continu de l'Union européenne à soutenir le Gouvernement dans sa stratégie de développement et de redressement socioéconomiques du pays.

L'Union européenne se réjouit de la diminution importante des cas de choléra enregistrés entre 2013 et 2014, comme signalé dans le rapport du

Secrétaire général. Plusieurs secteurs d'intervention couverts par la programmation de l'aide européenne de 2014 à 2020, comme l'aménagement urbain, l'éducation et l'appui à la réforme de l'administration de l'État, sont susceptibles de contribuer au plan des Nations Unies pour l'éradication du choléra. L'Union européenne reste prête à examiner des possibilités concrètes de coopération avec les agences [] concernées des Nations unies.

Nous prenons note des recommandations du Secrétaire général prévoyant une réduction substantielle de la composante militaire de la MINUSTAH à l'horizon 2015 et une réduction supplémentaire après l'élection présidentielle. Nous notons aussi une augmentation de 30 % des manifestations avec une motivation socioéconomique et un doublement de manifestations avec recours à la violence, alors que le nombre de manifestations avec une connotation politique est resté stable. On peut en conclure que, plus que la polarisation du contexte politique, c'est la persistance de graves inégalités sociales et économiques qui représente une réelle menace pour la stabilité et la sécurité du pays. Aussi, l'Union européenne tient-elle à souligner l'importance de continuer à travailler avec détermination sur les causes structurelles qui sont à la base de ces inégalités. Pour sa part, l'Union européenne entend poursuivre un travail de réflexion et de conseil avec le Club de Madrid destiné à un vaste nombre d'acteurs institutionnels et de la société civile.

En conclusion, qu'il me soit permis d'exprimer l'appréciation de l'Union européenne pour l'importante contribution apportée par la MINUSTAH depuis 10 ans à la stabilisation de la situation sur le plan de la sécurité et à la consolidation de la démocratie et de l'état de droit en Haïti. L'Union européenne demeure déterminée à soutenir les efforts des autorités haïtiennes, des Nations Unies et de la communauté internationale afin d'assurer un meilleur avenir à l'ensemble du peuple haïtien.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Espagne.

M. Oyarzun Marchesi (Espagne) (*parle en espagnol*) : Je remercie le Président d'avoir convoqué ce débat. Tout d'abord, je voudrais remercier l'Ambassadrice Sandra Honoré, Représentante spéciale du Secrétaire général, d'avoir présenté le rapport du Secrétaire général (S/2014/617), ainsi que pour son travail à la tête de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti(MINUSTAH). Je voudrais en outre saluer la présence du Représentant permanent d'Haïti auprès de l'Organisation des Nations Unies.

L'Espagne est un allié solide d'Haïti, et la preuve en est qu'Haïti est le principal bénéficiaire de l'aide publique au développement fournie par l'Espagne. Je pense que cela illustre les sentiments chaleureux de sympathie et de respect du peuple espagnol à l'égard du peuple haïtien.

Je m'associe à la déclaration que vient de faire l'observateur de l'Union européenne, mais je voudrais faire quelques observations supplémentaires à titre national sur un certain nombre de questions concernant la politique, la sécurité et la situation humanitaire. Je conclurai en faisant quelques réflexions sur l'avenir de la MINUSTAH.

L'Espagne partage les préoccupations exprimées par le Secrétaire général dans son rapport concernant la situation politique. L'impasse politique actuelle en Haïti risque de compromettre la tenue d'élections prévues pour la fin de cette année. Par conséquent, l'Espagne estime que la seule option possible est le dialogue entre les parties.

En ce qui concerne la situation en matière de sécurité, nous notons avec satisfaction que des progrès ont été accomplis en 2013 et en 2014, dus en grande partie au renforcement institutionnel de la Police nationale d'Haïti et au rôle qu'a joué la MINUSTAH. Cependant, nous devons en faire plus. Nous devons redoubler d'efforts. Nous souscrivons à la proposition qui figure dans le rapport du Secrétaire général, qu'il faut renforcer l'engagement du Gouvernement haïtien en faveur de l'augmentation des effectifs de la Police nationale d'Haïti.

Sur le plan humanitaire, je voudrais remercier et saluer la MINUSTAH pour les efforts consentis. Nous saluons également les efforts déployés par l'ensemble de la communauté internationale en vue de lutter efficacement contre l'épidémie tragique de choléra.

L'Espagne appuie le processus réflexion entrepris par le Secrétaire général depuis un certain temps sur l'avenir de la MINUSTAH. Cependant, dans le contexte politique actuel, qui a été bien examiné au cours de la présente séance, l'Espagne partage l'analyse du Secrétaire général en ce sens que le délai pour une reconfiguration des composantes de la Mission doit tenir compte de la situation politique et en matière de sécurité, en faisant preuve de plus de souplesse, sur la

base d'analyses à court et à moyen terme. Ici, je mets l'accent sur le mot souplesse.

D'autre part, nous estimons que le rôle de la MINUSTAH sera un fondamental pour garantir le bon déroulement d'un processus électoral transparent et en toute sécurité, ainsi que la mise en place d'une nouvelle administration. Par conséquent, l'Espagne est favorable à la recommandation visant à proroger le mandat de la Mission pour une année supplémentaire, jusqu'en octobre 2015, selon les modalités proposées par le Secrétaire général.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Équateur.

M. Lasso Menzoza (Equateur) (*parle en espagnol*) : Tout d'abord, je voudrais saluer la présence de Mme Sandra Honoré, Représentante spéciale du Secrétaire général et Chef de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH). Je tiens également à exprimer ma gratitude au Secrétaire général pour son rapport sur la MINUSTAH (S/2014/617).

Mon pays accorde la plus haute priorité à la situation en Haïti et au fil des ans, a apporté tout l'appui possible pour aider ce pays frère à faire face à ses problèmes, aussi bien par des voies bilatérales qu'au niveau multilatéral par la MINUSTAH par exemple, sans parler de l'aide fournie par l'entremise de l'Union des nations de l'Amérique du Sud.

Tout cela m'amène à dire que la situation en Haïti est une priorité pour l'ensemble de l'Amérique latine. La reconstruction d'Haïti est un facteur d'union et d'expression de la solidarité latino-américaine. Dans ce contexte, il est compréhensible que notre région contribue à plus de 75 % des contingents militaires de la MINUSTAH.

Grâce au développement de l'Amérique latine au cours des dernières années, à tous les niveaux, les chefs d'État et de gouvernement de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes ont proclamé l'Amérique latine zone de paix. À cet égard, je voudrais exprimer l'espoir de mon pays qu'un jour nous pourrons parler de la MINUSTAH comme de la dernière mission de maintien de la paix qui a été établie dans cette zone de paix qu'est l'Amérique latine. C'est pourquoi il est indispensable de préserver ses bonnes gestion et administration actuelles afin qu'elle soit couronnée de succès à sa phase finale.

À cet égard, les décisions qui sont prises s'agissant de la MINUSTAH dans une perspective historique, doivent permettre que les progrès enregistrés soient durables, ce qui nécessite une stratégie de retrait progressive, graduelle et responsable qui réponde à l'évolution des conditions sur le terrain et non seulement à des facteurs budgétaires. Les considérations autres que les informations sur la situation émanant du terrain pourraient avoir des conséquences indésirables pour Haïti et les Nations Unies.

De manière plus concrète, ma délégation estime que l'évaluation des conditions sur le terrain d'une mission multidimensionnelle comme la MINUSTAH doit tenir compte, outre la situation humanitaire et la situation sur le plan de la sécurité, de questions qui sont cruciales pour la stabilité future d'Haïti, et là je fais allusion au renforcement des capacités de la Police nationale d'Haïti et aux processus électoraux de 2014 et 2015.

À cet égard, tandis que nous saluons et apprécions le travail de la mission d'évaluation stratégique en Haïti, ma délégation estime pertinent de rappeler qu'il importe de respecter les délais initialement fixés dans le plan stratégique 2013-2016, à moins que les données recueillies sur le terrain nous permettent d'agir différemment. Toutefois, nous sommes préoccupés par le fait que le Conseil de sécurité puisse décider d'« accélérer » la consolidation de la MINUSTAH alors que l'incertitude règne s'agissant du processus électoral de 2014 et des amendements nécessaires à la loi électorale, comme indiqué par la Chef de la MINUSTAH. Nous trouvons aussi préoccupant que l'on parle d'une consolidation « accélérée » dans des circonstances dans lesquelles il nous reste encore du chemin à faire avant d'atteindre le nombre minimum de membres de la Police recommandé, comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général.

Compte tenu de ce qui précède, nous estimons que la décision ou les décisions que doit prendre le Conseil de sécurité sur la consolidation de la MINUSTAH doivent être prises, comme toujours dans de tels cas, de manière prudente, puisque les informations dont nous disposons continuent d'être une source d'incertitude inquiétante, et nous empêchent d'entrevoir clairement la possibilité d'accorder une année supplémentaire au processus de consolidation de la MINUSTAH.

Enfin, je tiens à rendre hommage aux femmes et aux hommes de la MINUSTAH qui méritent que

nous leur soyons constamment reconnaissants pour les sacrifices consentis et le travail accompli.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Mexique.

M. Montaño (Mexique) (*parle en espagnol*) : Je remercie la délégation des États-Unis d'avoir convoqué le présent débat et Mme Sandra Honoré de nous avoir présenté le rapport du Secrétaire général (S/2014/617) aujourd'hui.

Mon pays est heureux de noter que la situation en Haïti montre des signes de progrès en matière de sécurité, de renforcement de l'état de droit et de formation de la Police nationale. Il est clair que ces gains n'auraient pas été possibles sans la présence continue de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) et l'appui du système des Nations Unies et d'autres organisations internationales, en coordination avec le Gouvernement haïtien. Grâce au lien intrinsèque qu'il y a entre développement, sécurité et droits de l'homme – pierre d'angle du mandat de la Mission –, nous avons réussi à prendre des mesures visant à rétablir la stabilité et la concorde dans le pays.

Dans son tout dernier rapport, le Secrétaire général indique qu' « Haïti est maintenant arrivé à un tournant critique dans la consolidation de la stabilité et de la démocratie » (*S/2014/617, par.68*), mais, et c'est plus important, il nous interpelle sur les défis majeurs qui restent à relever dans les domaines économique, social et politique, où de profondes divergences de vue continuent d'empêcher le pays de jouir de la stabilité nécessaire. Dans ce contexte, le Mexique espère que l'engagement pris en faveur d'un dialogue politique entre acteurs pertinents permettra de faire sortir les processus électoraux de l'impasse dans laquelle ils se trouvent, contribuant ainsi à une transition pacifique et à la normalisation de la vie démocratique en Haïti. Il me semble que c'est la demande fondamentale exprimée par la majorité des orateurs aujourd'hui. Nous nous félicitons de la volonté du Gouvernement haïtien de promouvoir la stabilité démocratique. La constitution d'un conseil électoral et les mesures prises en vue d'amender la loi électorale sont des décisions fondamentales allant dans la bonne direction.

Outre ces défis, ma délégation est préoccupée par l'épidémie de choléra qui, bien qu'elle semble reculer, continuera d'être un problème pour Haïti à l'avenir et d'entraver la coordination des efforts de la communauté internationale. Selon le Ministère haïtien de la santé, au 5 août, l'épidémie de choléra avait causé la mort de 8 000 personnes et infecté plus de 800 000 autres. Nous ne devons pas baisser la garde. À cet égard, le Gouvernement mexicain suit de très près la situation et coopère étroitement avec la Représentante spéciale du Secrétaire général.

Le Mexique réaffirme qu'il est déterminé à continuer de promouvoir des actions dans les secteurs prioritaires pour le développement d'Haïti, comme l'agriculture, la santé, le développement socioéconomique, l'environnement et le développement. Il y a quelques jours, nous avons accueilli 100 jeunes Haïtiens qui, dans le cadre d'un programme intitulé « 300 bourses d'études pour Haïti », ont entamé leurs études dans plusieurs établissements mexicains d'enseignement supérieur. Cette initiative de coopération contribuera à la formation du capital humain haïtien, dont bénéficiera le développement de ce pays.

L'autre question récurrente dans le cadre de notre débat est celui de la définition de la présence de la MINUSTAH en Haïti. Nous appuyons les recommandations du Secrétaire général s'agissant de la reconfiguration de la Mission, qui doit être progressive et fondée sur la stabilité générale, la sûreté, la formation et le renforcement des capacités de la Police nationale d'Haïti. Cette stratégie nous permettra de continuer de renforcer et de professionnaliser la Police et de doter le Gouvernement haïtien d'une force de réaction rapide en cas d'urgence dépassant les capacités dont disposent les autorités nationales.

Le Mexique est d'accord avec le Secrétaire général que le retrait de la MINUSTAH doit être progressif, envisagée de manière prudente et basé sur un plan de transition coordonné entre la Mission, les États Membres de l'ONU et le Gouvernement haïtien. L'histoire nous a clairement montré qu'en certaines occasions nos calendriers n'ont pas toujours été les meilleurs possibles. Nous devons être prêts à faire les ajustements nécessaires. Notre délégation pense qu'un retrait soudain de la Mission pourrait conduire à un retour de l'instabilité politique, avec des conséquences imprévisibles. Il est essentiel de consolider les progrès accomplis sans miner la sécurité.

Pour terminer, je voudrais rendre hommage aux hommes et aux femmes déployés dans la MINUSTAH, qui continuent de faire un travail remarquable pour jeter les fondements d'un Haïti prospère et pacifique.

Le Président (*parle en anglais)* : Je donne maintenant la parole au représentant du Pérou.

M. Meza-Cuadra Velasquez (Pérou) (*parle en espagnol*) : Je tiens à féliciter la présidence du Conseil de sécurité de son initiative d'organiser le présent débat sur la situation en Haïti. Je suis également heureux de saluer la présence de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour Haïti, Mme Sandra Honoré. Je lui suis obligé de son exposé sur le rapport du Secrétaire général sur la situation en Haïti (S/2014/617).

Ma délégation s'associe à la déclaration faite par la délégation de l'Uruguay au nom du Groupe des Amis de Haïti, surtout concernant la reconnaissance de l'important travail accompli par la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH). Nous croyons que la présence de la MINUSTAH en Haïti demeure essentielle pour assurer aux autorités haïtiennes la sécurité et le soutien nécessaires pour faciliter le processus de consolidation démocratique du pays.

Le Pérou est déterminé à instaurer et consolider la sécurité, la stabilité et le développement durable, ainsi qu'à renforcer les institutions en Haïti. C'est pourquoi mon pays a participé activement à la MINUSTAH depuis 2004, avec un contingent militaire de 372 soldats, y compris des femmes sur le terrain ainsi que comme officiers à l'état-major de la Mission.

D'après le rapport du Secrétaire général, la situation en Haïti n'a pas sensiblement changé depuis mars dernier. C'est notamment le cas dans le domaine politique, où nous déplorons l'absence de progrès concrets vers la tenue des élections législatives, municipales et locales différées depuis longtemps. Nous sommes préoccupés par la possibilité que les élections n'aient pas lieu comme prévu le 26 octobre, car ce nouveau retard pourrait conduire à un climat d'instabilité politique et à l'absence de gouvernement en Haïti. Ma délégation renouvelle donc son appel à toutes les forces politiques haïtiennes à conclure les accords requis pour permettre la tenue des élections, un important jalon dans le processus de consolidation démocratique en Haïti, qui comprend aussi l'élection présidentielle prévue pour 2015 et une passation des pouvoirs ordonnée en 2016.

Si la situation sécuritaire en Haïti demeure stable grâce à l'activité cruciale de la MINUSTAH, le nombre des manifestations s'est accru, principalement sous l'effet des tensions politique, des problèmes socioéconomiques et du manque de services de base. Ceci nous rappelle que la coopération du système des Nations Unies avec Haïti devrait être globale.

Réaffirmant notre satisfaction de l'action de la composante militaire de la MINUSTAH pour ce qui est d'assurer stabilité et sécurité en Haïti, je tiens aussi à réaffirmer notre appui au plan de consolidation de la MINUSTAH pour la période 2013-2016, en vertu duquel il a été décidé que les décisions relatives à l'avenir de la Mission seraient prises en fonction des conditions sur le terrain – approche confirmée dans le rapport du Secrétaire général. Si ma délégation se réjouit des progrès faits par Haïti dans l'application du plan quinquennal de développement concernant la Police nationale, le rapport du Secrétaire général note qu'elle ne possède pas encore la capacité nécessaire pour maintenir l'ordre public et la sécurité sur l'ensemble du territoire national. Elle doit donc s'en remettre au soutien de la MINUSTAH.

À cet égard, nous croyons qu'en accélérant la réduction des effectifs du personnel de la MINUSTAH en uniforme, on risquerait de compromettre la consolidation de la sécurité, ainsi que la stabilité et la durabilité du processus démocratique en Haïti. Le Pérou pense qu'une réduction éventuelle des effectifs de la composante militaire doit se faire de manière progressive et responsable afin de garantir la pérennité des progrès accomplis.

Ma délégation est consciente des défis croissants qu'affronte l'Organisation dans ses efforts pour maintenir la paix et la sécurité internationales. Cependant, nous croyons que, le moment venu de renouveler le mandat d'une mission de maintien de la paix, ces besoins ne doivent pas avoir priorité sur la situation sur le terrain.

Pour terminer, ma délégation réaffirme que les importants accomplissements de la MINUSTAH jusqu'à présent ne devraient pas donner la fausse impression que la tâche est achevée, ni même près de l'être. L'expérience nous a enseigné les graves conséquences endurées dans le passé quand l'Organisation a décidé de mettre fin à sa présence sur le terrain plus tôt qu'il le fallait. Mon pays espère donc que la MINUSTAH sera en mesure de mener à terme son action positive en Haïti, avec plein succès et sans hâte indue.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à Mme Honoré pour répondre aux observations faites.

Mme Honoré (*parle en anglais*) : Je voudrais que les donateurs de contributions aient l'assurance que j'ai

pris soigneusement note de leurs observations, aussi bien que de celles faites par les membres du Conseil, d'autres États Membres, notamment Haïti, et l'organisation multilatérale. Ces observations et ces recommandations, qui se fondent sur le mandat confié à la Mission par le Conseil d'étayer la sécurité et la stabilité en Haïti, ont porté avant tout sur les fonctions fondamentales de la Mission, qui sont de soutenir la Police nationale d'Haïti, d'asseoir l'état de droit et la promotion des droits de l'homme, et d'élargir la capacité de gérer les élections. J'ai aussi pris note des attentes que le Conseil fonde en la Mission concernant d'importantes questions de gouvernance, comme les élections et le renforcement des institutions.

Au nom du personnel de la Mission – militaire, de police, civil, tant international que haïtien, et Volontaires des Nations Unies –, je remercie chacun de l'appui fréquemment exprimé aux activités de la Mission. Nous nous réjouissons de continuer à servir dans l'intérêt du peuple haïtien, en collaboration avec le Gouvernement, ses partenaires internationaux et l'équipe de pays des Nations Unies, sur la base du mandat délivré par le Conseil de sécurité.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie Mme Honoré de ses éclaircissements.

Il n'y a plus d'orateur inscrit sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 13 heures.